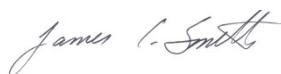


États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction de Thomson Reuters Corporation (la « société ») est responsable des états financiers consolidés ci-joints et des autres renseignements inclus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en fonction des meilleures estimations et des meilleurs jugements de la direction, le cas échéant. Les informations présentées ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles contenues dans les états financiers.

Il incombe au conseil d'administration de la société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit, qui relève du conseil d'administration, rencontre périodiquement la direction et l'auditeur indépendant de la société pour discuter des questions qui touchent l'audit et l'information financière. De plus, le comité d'audit approuve les états financiers consolidés intermédiaires et recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers consolidés annuels ainsi que de la nomination annuelle de l'auditeur indépendant. Le conseil d'administration a approuvé l'information présentée dans les états financiers consolidés ci-joints.



Steve Hasker
Président et chef de la direction



Michael Eastwood
Chef de la direction financière

Le 10 mars 2021

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et les procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de Thomson Reuters Corporation (la « société »); ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques et aux procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de l'efficacité de son système de contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace au 31 décembre 2020.

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2020 a été auditée par PricewaterhouseCoopers LLP, cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme l'atteste son rapport inclus aux présentes.



Steve Hasker
Président et chef de la direction



Michael Eastwood
Chef de la direction financière

Le 10 mars 2021

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière ci-joint de Thomson Reuters Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2020 et 2019, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le COSO.

Changement de méthode comptable

Tel qu'il est décrit à la note 1 des états financiers consolidés, la société a changé sa façon de comptabiliser les contrats de location en 2019.

Fondement des opinions

La direction de la société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (« PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à évaluer si un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous les aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions soulevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée, qui ont été ou qui devaient être communiquées au comité d'audit et i) qui sont liées à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs eu égard aux états financiers consolidés, et ii) pour lesquelles nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur celles-ci ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

Positions fiscales incertaines

Comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés, la société est assujettie à l'impôt s'appliquant dans de nombreux territoires, et l'incidence fiscale définitive de certaines transactions est incertaine. La société maintient des provisions au titre des positions fiscales incertaines selon les estimations les plus probables de la direction quant au montant qui devrait être payé. La direction réévalue ces provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier si le montant est suffisant et fait des ajustements selon l'évolution des faits et circonstances. Comme l'a décrit la direction, l'exercice du jugement est nécessaire pour identifier les positions fiscales incertaines et en établir une estimation, notamment en ce qui a trait aux estimations et aux hypothèses au sujet des prix et des montants utilisés pour comptabiliser les transactions intragroupe. Au 31 décembre 2020, le passif associé aux positions fiscales incertaines s'élevait à 228 M\$.

Il a été déterminé que la mise en œuvre des procédures relatives aux positions fiscales incertaines de la société constituait une question critique de l'audit parce que la direction a dû formuler des jugements importants pour évaluer les positions fiscales incertaines, notamment au sujet des prix et des montants utilisés pour la comptabilisation des transactions intragroupe, ce qui a donné lieu à un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures et dans l'appréciation de l'identification en temps opportun et de l'évaluation exacte des positions fiscales incertaines. L'évaluation des éléments probants liés aux provisions pour positions fiscales incertaines a également donné lieu à un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur, et la réalisation de l'audit a nécessité le recours à des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à l'identification et à l'évaluation par la direction des provisions pour positions fiscales incertaines a été testée. Les procédures consistaient également, entre autres, à effectuer des tests portant sur l'établissement des provisions pour positions fiscales incertaines compte tenu des lois fiscales dans les territoires où la société exerce ses activités, des nouvelles décisions en matière d'impôt, des décisions des tribunaux, des mesures législatives, des délais de prescription et des nouveautés dans les contrôles fiscaux. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont aidé à l'évaluation des positions fiscales incertaines, de leur exhaustivité et de leur exactitude, du caractère raisonnable des hypothèses au sujet des prix et des montants utilisés pour comptabiliser les transactions intragroupe et de la détermination par la direction du montant qui devrait être payé en vertu des lois et règlements applicables dans les territoires visés, ainsi que de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées par la direction.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Comme il est décrit aux notes 2 et 9 des états financiers consolidés, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles, et ils sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé. Pour évaluer les actifs d'impôt différé, la direction doit formuler des jugements afin d'évaluer les bénéfices imposables futurs et l'issue probable des contrôles fiscaux dans les différents territoires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a comptabilisé un produit d'impôt de 138 M\$ relativement à la comptabilisation, par diverses filiales situées à l'extérieur des États-Unis, d'actifs d'impôt différé relatifs à des exercices antérieurs.

Il a été déterminé que la mise en œuvre des procédures relatives à la comptabilisation des actifs d'impôt différé constituait une question critique de l'audit parce que la direction a dû formuler des jugements importants pour évaluer les bénéfices imposables futurs dans certains territoires, ce qui a donné lieu à un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures et l'évaluation des actifs d'impôt différé, de leur exactitude et de leur comptabilisation en temps opportun. Par ailleurs, l'évaluation des éléments probants liés à la comptabilisation des actifs d'impôt différé a fait intervenir une part importante de jugement de la part de l'auditeur, et la réalisation de l'audit a nécessité le recours à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction des actifs d'impôt différé a été testée. Les procédures consistaient également, entre autres, à évaluer les éléments probants à l'appui des bénéfices imposables futurs dans les différents territoires où la société exerce ses activités, à comprendre et à évaluer les plans de la direction pour ces territoires, et à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont aidé à l'évaluation de la comptabilisation des actifs d'impôt différé, du caractère raisonnable des hypothèses au sujet de la rentabilité future des activités, et de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées par la direction.



PricewaterhouseCoopers LLP

New York (New York)

Le 10 mars 2021

Nous agissons en tant qu'auditeur de la société depuis 2012.

THOMSON REUTERS CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars américains, sauf les données par action)	Note	2020	2019
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits des activités ordinaires	3	5 984	5 906
Charges d'exploitation	5	(3 999)	(4 413)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		(184)	(154)
Dotation aux amortissements des logiciels		(485)	(449)
Dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables		(123)	(114)
Autres profits d'exploitation, montant net	6	736	423
Bénéfice d'exploitation		1 929	1 199
Charges financières, montant net			
Charge d'intérêts, montant net	7	(195)	(163)
Autres produits (charges) financiers	7	30	(65)
Résultat avant impôt et participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		1 764	971
Quote-part de la perte après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	8	(544)	(599)
(Charge) produit d'impôt	9	(71)	1 198
Bénéfice lié aux activités poursuivies		1 149	1 570
Perte liée aux activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	10	(27)	(6)
Bénéfice net		1 122	1 564
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires		1 122	1 564
Résultat par action			
	11		
Résultat de base par action			
Lié aux activités poursuivies		2,31 \$	3,13 \$
Lié aux activités abandonnées		(0,06)	(0,01)
Résultat de base par action		2,25 \$	3,12 \$
Résultat dilué par action			
Lié aux activités poursuivies		2,30 \$	3,12 \$
Lié aux activités abandonnées		(0,05)	(0,01)
Résultat dilué par action		2,25 \$	3,11 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

THOMSON REUTERS CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars américains)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2020	2019
Bénéfice net		1 122	1 564
Autres éléments du résultat global			
Éléments reclassés ou susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net :			
Partie des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée en résultat net	19	(108)	(20)
Partie des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée en capitaux propres	19	97	14
Partie des écarts de conversion comptabilisée en capitaux propres	19	(12)	109
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	8	146	(27)
(Charge) produit d'impôt lié à la quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	9	(35)	7
Reclassement des écarts de conversion à la cession d'entreprises		-	9
		88	92
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Ajustements de juste valeur des actifs financiers	19	5	7
Réévaluation des régimes de retraite à prestations définies	26	78	(53)
(Charge) produit d'impôt lié à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies	9	(17)	12
Quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	8	3	(8)
(Charge) produit d'impôt lié à la quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	9	(1)	2
		68	(40)
Autres éléments du résultat global		156	52
Résultat global		1 278	1 616
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires			
Activités poursuivies		1 305	1 622
Activités abandonnées		(27)	(6)
Résultat global		1 278	1 616

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

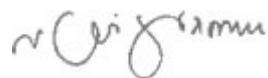
THOMSON REUTERS CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		31 décembre	
(en millions de dollars américains)	Note	2020	2019
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 787	825
Créances clients et autres créances d'exploitation	13	1 151	1 167
Autres actifs financiers	19	612	533
Charges payées d'avance et autres actifs courants	14	425	546
Actifs courants		3 975	3 071
Immobilisations corporelles, montant net	15	545	615
Logiciels, montant net	16	830	900
Autres immobilisations incorporelles identifiables, montant net	17	3 427	3 518
Goodwill	18	5 976	5 853
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	8	1 136	1 551
Autres actifs non courants	20	788	611
Actifs d'impôt différé	23	1 204	1 176
Total de l'actif		17 881	17 295
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passif			
Dettes courantes	19	-	579
Dettes d'exploitation, charges à payer et provisions	21	1 410	1 373
Produits différés	3	866	833
Autres passifs financiers	19	376	434
Passifs courants		2 652	3 219
Dettes à long terme	19	3 772	2 676
Provisions et autres passifs non courants	22	1 083	1 264
Passifs d'impôt différé	23	394	576
Total du passif		7 901	7 735
Capitaux propres			
Capital-actions	24	5 458	5 377
Résultats non distribués		5 211	4 965
Cumul des autres éléments du résultat global		(689)	(782)
Total des capitaux propres		9 980	9 560
Total du passif et des capitaux propres		17 881	17 295

Éventualités (note 30)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration de la société a approuvé les présents états financiers consolidés le 3 mars 2021.


David Thomson
 Administrateur


Steve Hasker
 Administrateur

THOMSON REUTERS CORPORATION
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars américains)	Note	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux :			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice lié aux activités poursuivies		1 149	1 570
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		184	154
Dotation aux amortissements des logiciels		485	449
Dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables		123	114
(Profits) pertes nets à la cession d'entreprises et de placements		(471)	3
Impôt différé	23	(231)	(1 395)
Autres	28	421	385
Cotisation aux régimes de retraite	26	-	(167)
Variation du fonds de roulement et d'autres éléments	28	102	(247)
Flux de trésorerie d'exploitation liés aux activités poursuivies		1 762	866
Flux de trésorerie d'exploitation liés aux activités abandonnées		(17)	(164)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		1 745	702
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise	29	(167)	(998)
Produit des cessions d'entreprises et de placements, déduction faite des impôts payés		367	74
Dépenses d'investissement		(504)	(505)
Produit des cessions d'immeubles et de matériel		162	7
Autres activités d'investissement		4	9
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités poursuivies		(138)	(1 413)
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées		-	29
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement		(138)	(1 384)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit tiré du placement de titres de créance	19	2 019	-
Remboursement sur la dette	19	(1 645)	-
Remboursements nets aux termes des facilités d'emprunt à court terme	19	(2)	-
Palements au titre du capital des contrats de location	27	(75)	(51)
Rachats d'actions ordinaires	24	(200)	(488)
Dividendes versés sur les actions privilégiées		(2)	(3)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	24	(730)	(698)
Autres activités de financement		(9)	39
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(644)	(1 201)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des découverts bancaires		963	(1 883)
Écarts de conversion		(1)	5
Trésorerie et découverts bancaires au début de la période		825	2 703
Trésorerie et découverts bancaires à la fin de la période		1 787	825
La trésorerie et les découverts bancaires à la fin de la période sont composés des éléments suivants :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	1 787	825
Se reporter à la note 28 pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.			
Intérêts payés, déduction faite des couvertures liées à la dette		(164)	(189)
Intérêts reçus		8	44
Impôt sur le résultat payé	28	(164)	(314)

Les intérêts reçus et payés sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Le montant payé au titre de l'impôt sur le résultat est pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

THOMSON REUTERS CORPORATION
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars américains)	Capital- actions déclaré	Surplus d'apport	Capital- actions total	Résultats non distribués	Perte non compta- bilisée sur les instruments financiers	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019	3 576	1 801	5 377	4 965	(3)	(779)	(782)	9 560
Bénéfice net	-	-	-	1 122	-	-	-	1 122
Autres éléments du résultat global	-	-	-	63	(5)	98	93	156
Résultat global	-	-	-	1 185	(5)	98	93	1 278
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	-	-	-	(753)	-	-	-	(753)
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)	23	-	23	-	-	-	-	23
Rachats d'actions ordinaires (note 24)	2	-	2	(2)	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions prédéterminé	(18)	-	(18)	(182)	-	-	-	(200)
Régimes de rémunération fondée sur des actions	136	(62)	74	-	-	-	-	74
Solde au 31 décembre 2020	3 719	1 739	5 458	5 211	(8)	(681)	(689)	9 980

(en millions de dollars américains)	Capital- actions déclaré	Surplus d'apport	Capital- actions total	Résultats non distribués	Profit (perte) non compta- bilisé sur les instruments financiers	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	3 443	1 905	5 348	4 739	10	(887)	(877)	9 210
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	-	-	-	11	-	-	-	11
Solde après l'adoption d'IFRS 16	3 443	1 905	5 348	4 750	10	(887)	(877)	9 221
Bénéfice net	-	-	-	1 564	-	-	-	1 564
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(43)	(13)	108	95	52
Résultat global	-	-	-	1 521	(13)	108	95	1 616
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	-	-	-	(721)	-	-	-	(721)
Actions émises aux termes du RRD	23	-	23	-	-	-	-	23
Rachats d'actions ordinaires	(48)	-	(48)	(402)	-	-	-	(450)
Programme de rachat d'actions prédéterminé	(20)	-	(20)	(180)	-	-	-	(200)
Régimes de rémunération fondée sur des actions	178	(104)	74	-	-	-	-	74
Solde au 31 décembre 2019	3 576	1 801	5 377	4 965	(3)	(779)	(782)	9 560

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Thomson Reuters Corporation

Notes annexes

(les montants sont exprimés en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Note 1 : Sommaire des activités et principales méthodes comptables

Description générale de l'entreprise

Thomson Reuters Corporation (la « société » ou « Thomson Reuters ») est une entreprise régie par les lois de l'Ontario (Canada) dont les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE ») et dont les actions privilégiées de série II sont cotées à la TSX. La société est un fournisseur de services d'information pour entreprises de premier plan. Les produits de la société comprennent des logiciels et des outils hautement spécialisés axés sur l'information et destinés aux professionnels du droit, de la fiscalité, de la comptabilité et de la conformité, ainsi que ceux de Reuters, l'agence de presse dont la présence est la plus importante à l'échelle internationale.

Le conseil d'administration de la société a approuvé les présents états financiers consolidés le 3 mars 2021.

Base de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et au coût historique, tel qu'il a été modifié par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS fait appel à certaines estimations comptables critiques. Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la société. La note 2 décrit les domaines particulièrement complexes et faisant intervenir une part importante de jugement ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Au premier trimestre de 2020, la société a réévalué sa méthode de répartition des coûts entre les secteurs d'activité et ajusté la répartition dans le cadre du programme de la société visant à repositionner ses activités en 2019 après la séparation de Refinitiv du reste de la société. La société a aussi ajusté les montants sectoriels des périodes antérieures pour rendre compte du mode de présentation adopté pour la période écoulée. Les montants sectoriels de 2019 ont aussi été ajustés pour refléter le virement de certains produits des activités ordinaires d'un secteur à un autre, auquel ils se rapportent davantage. Ces changements ont influé sur les résultats financiers de 2019 de ces secteurs, mais n'ont pas changé les résultats financiers consolidés de 2019. Les changements sont résumés dans le tableau ci-après :

Exercice clos le 31 décembre 2019			
	Chiffres présentés	Ajustements	Chiffres retraités
Produits des activités ordinaires			
Professionnels du droit	2 419	14	2 433
Grandes sociétés	1 321	(13)	1 308
Fiscalité et comptabilité	844	(1)	843
Reuters News	630	-	630
Publications mondiales	693	-	693
Éliminations/arrondissement	(1)	-	(1)
Total des produits des activités ordinaires	5 906	-	5 906
BALIA ajusté			
Professionnels du droit	901	(6)	895
Grandes sociétés	433	(21)	412
Fiscalité et comptabilité	323	(5)	318
Reuters News	35	33	68
Publications mondiales	295	(1)	294
Charges liées au siège social	(494)	-	(494)
Total du BALIA ajusté	1 493	-	1 493

Dans les présents états financiers, les symboles « \$ », « \$ CA », « £ » et « € » désignent respectivement le dollar américain, le dollar canadien, la livre sterling et l'euro.

Changements touchant les méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2019, la société a adopté IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location et élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement du point de vue du preneur à bail. IFRS 16 a été adoptée selon la méthode d'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, l'effet cumulatif de la première application, soit 11 M\$, a été comptabilisé en tant qu'ajustement des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les comptes de toutes ses filiales.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle, soit le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. En général, la société possède plus de 50 % des droits de vote dans ses filiales. L'incidence des droits de vote potentiels que la société est actuellement en mesure d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle leur contrôle est acquis par la société et cessent d'être consolidées dès que le contrôle n'est plus exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions des filiales selon ce qui suit :

- le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs engagés ou repris à la date d'acquisition, déduction faite des coûts de transactions qui sont passés en charges dès qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est inscrit à titre de goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, la juste valeur des actifs nets est réévaluée, et toute différence est comptabilisée directement dans l'état consolidé du résultat net;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites à l'état consolidé du résultat net lorsque la contrepartie éventuelle est un passif financier. Lorsque la contrepartie éventuelle est un instrument de capitaux propres, elle n'est pas réévaluée;
- lorsque l'entité obtient le contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, sa participation actuelle est réévaluée à la juste valeur dans l'état consolidé du résultat net.

Les transactions intragroupe entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations détenues par des tiers dans des filiales contrôlées par la société. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition, à laquelle s'ajoute leur quote-part des variations ultérieures des capitaux propres. Les transactions avec les tiers actionnaires, y compris les achats et les ventes de participations, qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle dans une filiale sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Les ventes de participations qui donnent lieu à une perte de contrôle dans une filiale sont comptabilisées en résultat.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable, mais pas le contrôle, et comprennent les coentreprises sur lesquelles la société exerce le contrôle conjointement avec une ou plusieurs entités non liées. En général, la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote dans ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'application de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ces entreprises comprend les éléments suivants :

- les participations sont initialement comptabilisées au coût et sont présentées à l'état consolidé de la situation financière;
- le montant inscrit au poste « Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » tient compte du goodwill établi lors de l'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur, s'il en est;
- la quote-part de la société dans les résultats postérieurs à l'acquisition est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et la quote-part de la société des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global, la valeur comptable de la participation étant ajustée d'un montant équivalent;
- si la quote-part de la société dans les pertes égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise détenue, la société cesse d'inscrire des pertes additionnelles, à moins qu'elle n'ait engagé une obligation ou qu'elle n'ait effectué des paiements au nom de l'entreprise détenue;

- les profits et les pertes tirés des transactions entre la société et les entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la société dans ces entreprises;
- les dividendes reçus ou les montants à recevoir d'entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de la participation;
- les entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et chaque date de clôture afin de relever d'éventuels indices de dépréciation.

À la perte d'une influence notable, la participation conservée dans l'entreprise détenue, le cas échéant, est réévaluée à sa juste valeur et la variation de la valeur comptable est comptabilisée dans les autres profits et pertes d'exploitation à l'état consolidé du résultat net.

Les méthodes comptables des filiales et des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ont été modifiées au besoin pour assurer l'uniformité avec les méthodes de la société.

Secteurs d'activité

Les secteurs d'activité de la société sont déterminés en fonction des clients qu'ils servent et sont présentés de la même manière que l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Le chef de la direction a l'autorité en ce qui concerne l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société, et est donc le principal décideur opérationnel.

Conversion des devises

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, monnaie de présentation de la société. Les états financiers de chacune des filiales de la société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la filiale exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

- Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis en dollars américains aux cours de change en vigueur à la fin de la période, et les résultats de leurs activités sont convertis aux cours de change moyens de la période. Les écarts de conversion qui en découlent sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société. Lorsque les entités exercent leurs activités dans des pays où la monnaie a été désignée comme hyperinflationniste, les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation sont convertis au moyen des cours de change en vigueur à la clôture de la période, compte tenu de la réindexation des soldes des monnaies locales en fonction des plus récents taux d'inflation.
- Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle à l'aide des cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les profits et les pertes de change découlant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, à l'exception de ceux sur les couvertures de flux de trésorerie admissibles, qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société.
- Les profits et les pertes de change découlant des emprunts et instruments de couverture s'y rapportant, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et des prêts intragroupe non permanents sont présentés au poste « Charges financières, montant net » de l'état consolidé du résultat net.
- Les profits et les pertes de change découlant de certains prêts intragroupe de nature permanente sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Tous les autres profits et pertes de change sont inscrits au poste « Charges d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Les profits et les pertes de change cumulés sont transférés du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » au poste « Autres profits (pertes) d'exploitation, montant net » ou aux activités abandonnées, selon le cas, à l'état consolidé du résultat net à la perte du contrôle, de l'influence notable ou du contrôle conjoint sur l'entité concernée, y compris les écarts de change liés au règlement de prêts intragroupe qui avait été considérés comme permanents.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des produits ou des services de la société est transféré aux clients. Le montant des produits des activités ordinaires comptabilisé tient compte de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite du montant estimatif des retours, rabais, taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente.

La société tire ses produits des activités ordinaires de la vente d'informations, de logiciels et de services. En règle générale, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

Produits récurrents

Les produits récurrents sont généralement comptabilisés progressivement sur la durée des contrats.

Les produits récurrents se composent principalement des frais d'accès pendant une période donnée à des produits ou services électroniques, comme Westlaw et Checkpoint. Ces produits sont généralement fournis dans le cadre d'abonnements, que la plupart des clients renouvellent à la fin de chaque période d'abonnement. La durée de la majorité des abonnements varie entre un an et cinq ans. Les produits récurrents comprennent aussi les frais liés aux ententes de maintenance de logiciels, qui sont comptabilisés sur la période de maintenance. Les ententes peuvent être facturées à l'avance ou à terme échu.

Produits tirés des transactions

Les produits tirés des transactions sont comptabilisés principalement à un moment précis et en fonction de leur nature, comme suit :

- les frais fondés sur le volume liés aux recherches en ligne sont comptabilisés en fonction de l'utilisation;
- les droits d'utilisation de logiciels sans obligation future sont comptabilisés au moment de la livraison;
- les honoraires professionnels découlant des accords de service ou de consultation sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, généralement en fonction des heures de travail effectuées, ce qui rend compte du transfert continu du contrôle au client.

Les transactions peuvent être facturées à l'avance ou à terme échu.

Produits tirés des produits imprimés

Les produits tirés des produits imprimés, qui sont vendus en vertu de contrats d'abonnement donnant accès à une bibliothèque de produits imprimés ainsi qu'aux mises à jour publiées pendant la durée de l'abonnement, sont généralement comptabilisés progressivement sur la durée des contrats et peuvent être facturés à l'avance ou à terme échu. Les produits tirés des produits imprimés qui ne sont pas vendus dans le cadre de contrats d'abonnement sont comptabilisés au moment de l'expédition et facturés au même moment.

Les produits tirés des produits imprimés comprennent les frais liés au contenu offert sur un support papier traditionnel.

La société prend aussi en compte les éléments suivants lors de la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Obligations de prestation multiples

Certains contrats conclus avec des clients portent sur plusieurs produits et services, lesquels sont comptabilisés comme des obligations de prestation séparées lorsqu'ils sont distincts. Un produit ou un service est distinct si un client peut tirer des avantages de sa seule utilisation ou de son utilisation avec d'autres ressources facilement accessibles et si la promesse de transférer le bien ou le service peut être identifiée de façon distincte dans le contrat. Le prix de transaction est réparti entre les différentes obligations de prestation en fonction du prix de vente relatif de chaque composante prise individuellement.

Une série de produits ou de services distincts est comptabilisée comme une seule obligation de prestation si les composantes de la série sont pratiquement les mêmes, si leurs modalités de transfert sont les mêmes et 1) si chaque composante distincte de la série représente une obligation de prestation qui serait remplie au fil du temps, et 2) si la mesure de satisfaction de l'obligation de prestation est la même pour chaque composante distincte de la série.

Certains accords prévoient la prestation de services d'installation et de mise en œuvre. Si ces services sont distincts, la contrepartie leur est imputée et ils sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et pris en compte dans les produits tirés des transactions. Si les services ne sont pas distincts, ils sont comptabilisés au titre de l'abonnement ou de la licence d'utilisation de logiciel connexe, selon le cas.

Ventes liées à des tiers

Les produits tirés de la vente de contenus ou de services de tiers livrés sur les plateformes de la société sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la société agit pour son propre compte, mais sont comptabilisés déduction faite des coûts lorsque la société agit à titre de mandataire entre le client et le fournisseur. La société tient compte de plusieurs facteurs au moment de déterminer si elle agit pour son propre compte ou à titre de mandataire; plus particulièrement, elle détermine si elle est principalement responsable 1) de fournir comme promis le bien ou le service spécifié, 2) de fixer le prix, et 3) d'assumer le risque de crédit lié au montant facturé au client.

Produits différés

Des produits différés, qui représentent des passifs sur contrats, sont comptabilisés lorsque des paiements en trésorerie sont reçus ou payables avant le transfert des produits ou des services auxquels ils se rapportent.

Coûts liés aux contrats

Les coûts marginaux associés à la conclusion d'un contrat avec un client sont comptabilisés en tant qu'actif si la société prévoit que l'avantage découlant de ces coûts durera plus d'un an et sont amortis selon le mode linéaire sur la période pendant laquelle le produit ou le service est transféré au client. Les coûts marginaux comprennent les commissions de vente versées au personnel de vente de première ligne ainsi qu'aux directeurs de comptes et aux gestionnaires des ventes. Les nouveaux contrats commandent généralement des taux plus élevés de commissions de vente que les renouvellements. Ainsi :

- les actifs découlant de nouveaux contrats conclus avec des clients sont amortis sur trois ans, durée qui peut inclure des périodes de renouvellement et qui, selon la direction, correspond à la période pendant laquelle un client tire des avantages de la technologie qui existe dans le produit ou le service sous-jacent;
- les actifs découlant du renouvellement de contrats conclus avec des clients sont amortis sur la durée du contrat s'ils sont proportionnels aux commissions de renouvellement antérieures.

Pour rendre compte des coûts associés à la conclusion d'un contrat, la société comptabilise les actifs suivants à l'état consolidé de la situation financière : les « Commissions différées » courantes sont incluses dans les « Charges payées d'avance et autres actifs courants » et les « Commissions différées » non courantes sont incluses dans les « Autres actifs non courants ».

La société comptabilise en charges, lorsqu'il est engagé, le coût marginal associé à la conclusion d'un contrat si la période d'amortissement est de un an ou moins.

Avantages sociaux futurs

La charge nette de l'exercice au titre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est établie chaque année par calculs actuariels à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge de retraite fait intervenir des hypothèses comme le taux d'actualisation, qui est utilisé pour évaluer le coût des services, les obligations au titre des régimes et le montant net du produit (de la charge) d'intérêts sur le montant net de l'actif (du passif) au titre des régimes de retraite. Les autres hypothèses importantes comprennent la mortalité prévue, le taux attendu d'augmentation des salaires et des versements de prestations de même que le taux d'évolution du coût des soins de santé. Les résultats réels différeront des résultats estimatifs découlant de ces hypothèses. Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

L'actif ou le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière, moins la juste valeur des actifs des régimes. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée par actualisation des sorties de trésorerie futures estimées à l'aide des taux d'intérêt en vigueur pour les obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées dans la monnaie de versement des prestations et qui ont une durée avoisinant celle du passif de retraite connexe. Tous les écarts actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et pris en compte dans l'état consolidé du résultat global. Dans le cas des régimes par capitalisation, les excédents sont comptabilisés seulement s'ils sont recouvrables, c'est-à-dire si ces excédents permettent à la société de réduire, à son gré, ses cotisations futures au régime.

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dès qu'elles sont engagées, soit à mesure que les services des membres du personnel concernés sont rendus.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

La société offre des régimes de rémunération fondée sur des actions dont les paiements sont réglés en instruments de capitaux propres de la société, en contrepartie des services rendus par les membres du personnel.

La charge de rémunération fondée sur des actions est établie d'après la juste valeur à la date des attributions pour lesquelles les droits devraient être acquis pendant la période d'acquisition. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, soit la période au cours de laquelle toutes les conditions spécifiées d'acquisition des droits doivent être satisfaites. Pour les attributions dont l'acquisition des droits est échelonnée dans le temps, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits pertinente. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société révisé son estimation du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabilise l'incidence dans l'état consolidé du résultat net.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont généralement payables lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de mise à la retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte volontairement de quitter son emploi. Les charges connexes sont comptabilisées lorsque la société ne peut plus rétracter l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail, comme suit :

- Départs volontaires – les charges sont comptabilisées lorsque le salarié accepte l'offre ou lorsque la société ne peut plus rétracter l'offre, selon la première éventualité;
- Départs involontaires – les charges sont comptabilisées lorsque la société a présenté aux salariés touchés un plan de fin de contrat de travail vraisemblablement définitif qui décrit a) le type et le montant des indemnités, b) le nombre, la classification d'emploi ou les fonctions ainsi que l'emplacement des salariés qui devraient être licenciés et c) la date de conclusion attendue du plan.

Plans d'intéressement et d'attribution de primes

Les passifs découlant des primes et de l'intéressement sont comptabilisés selon une formule qui tient compte de diverses mesures financières et de certains ajustements. La société comptabilise une charge à payer lorsque ces versements sont requis par contrat ou lorsque les pratiques antérieures ont créé une obligation implicite de verser de telles primes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements dont l'échéance à l'achat est d'au plus trois mois.

Créances clients

Les créances clients représentent les montants que les clients doivent en contrepartie des services rendus ou des biens vendus dans le cours normal des activités. Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur; par la suite, elles sont inscrites au coût amorti, déduction faite de toute dépréciation. Les créances clients sont classées comme actifs courants si le paiement est exigible dans un an tout au plus.

La société dispose d'un compte de correction de valeur pour créances douteuses et ajustements des ventes destiné à couvrir la dépréciation des créances clients. La charge inscrite au titre des créances douteuses est inscrite au poste « Charges d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés déduction faite des ajustements des ventes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, selon le tableau qui suit :

Bâtiments et améliorations	De 10 à 40 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier, agencements et autre matériel	De 5 à 7 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et sont ajustées le cas échéant.

Immobilisations incorporelles

Logiciels

Certains coûts liés au développement des logiciels en vue d'un usage interne ou afin de fournir des services à des clients sont incorporés dans le coût d'un logiciel dès qu'un projet de logiciel franchit l'étape préliminaire de la conception et atteint celle du développement. Les coûts de développement directement liés à la conception et aux tests de logiciels identifiables et uniques contrôlés par la société sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est techniquement faisable d'achever le logiciel en vue de sa mise en service;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service ou de le vendre;
- l'entité a la capacité de mettre en service ou de vendre le logiciel;
- la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables est démontrable;
- les ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à l'incorporation dans le coût d'un logiciel se limitent aux coûts internes et externes directement liés au projet en question. Les montants incorporés, moins le cumul des amortissements d'immobilisations incorporelles, sont inscrits au poste « Logiciels, montant net » de l'état consolidé de la situation financière. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité estimative de trois ans. La dotation aux amortissements d'immobilisations incorporelles est inscrite au poste « Dotation aux amortissements des logiciels » de l'état consolidé du résultat net. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées au besoin.

Contrats de services infonuagiques

Un contrat de services infonuagiques donne à la société le droit d'accéder aux logiciels et à d'autres fonctionnalités technologiques d'un fournisseur tiers sur Internet. Ce type de contrat ne permet habituellement pas à la société d'acquérir, de prendre possession ou de contrôler les actifs sous-jacents du fournisseur. En règle générale, les coûts liés aux contrats de services infonuagiques sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, car ils ne répondent habituellement pas aux critères d'inscription à l'actif des logiciels.

La société inscrit à l'actif les coûts liés à l'élaboration de logiciels hébergés dans le nuage public lorsque les critères suivants sont remplis :

- elle a un droit contractuel de reprendre possession du logiciel auprès du fournisseur sans encourir de pénalité importante;
- elle peut démontrer qu'elle est en mesure d'exécuter le logiciel au moyen de son propre matériel informatique ou de celui d'un autre fournisseur.

La société inscrit à l'actif les coûts de migration du logiciel des centres de données situés dans ses locaux au nuage public lorsque la conception du logiciel a été modifiée spécifiquement pour le nuage ou que le logiciel a été considérablement optimisé afin d'être exécuté dans un environnement infonuagique.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part de la société des actifs nets identifiables de la filiale acquise ou de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et est inscrit au coût. Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une entité tiennent compte de l'affectation du goodwill.

Autres immobilisations incorporelles identifiables

Les immobilisations incorporelles identifiables sont inscrites à la juste valeur au moment de leur acquisition; par la suite, elles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements connexes.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, selon le tableau qui suit :

Marques de commerce	De 3 à 20 ans
Relations clients	De 6 à 30 ans
Bases de données et contenu	De 5 à 30 ans
Autres	De 10 à 30 ans

Les durées d'utilité sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées au besoin.

Pertes de valeur

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net. La valeur recouvrable de l'actif est égale au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La société évalue la possibilité de reprendre les pertes de valeur, sauf celles liées au goodwill, lorsque des événements ou des changements de situation le justifient.

Immobilisations incorporelles

La valeur comptable de toutes les immobilisations incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable et à chaque date de clôture afin de relever d'éventuels indices de dépréciation. De plus, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aux fins des tests de dépréciation :

- le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou aux groupes d'UGT selon le niveau auquel il fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion, mais pas à un niveau plus élevé qu'un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill;
- les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée sont affectées à l'UGT à laquelle elles appartiennent ou comparées à l'excédent de la juste valeur de toutes les UGT si elles représentent un actif de support.

Actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier.

Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, tels que le matériel informatique et les logiciels, et des actifs non courants non amortissables, comme les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et à chaque date de clôture afin de relever d'éventuels indices de dépréciation. L'actif est soumis à un test de dépréciation au niveau le plus bas auquel il génère des rentrées de trésorerie largement indépendantes des rentrées de trésorerie provenant d'autres actifs. Ce niveau le plus bas peut être un actif individuel ou un groupe d'actifs formant une UGT.

Sortie d'actifs non courants et abandon d'activités

Les actifs non courants sont classés comme étant détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue et qu'une telle transaction de vente est hautement probable. Parmi les critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente figurent la ferme décision prise par la direction ou le conseil d'administration de se départir d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs précis, un plan de commercialisation concret et la prévision que la transaction se concrétisera dans les douze mois suivants. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et ils ne sont plus amortis. Les actifs détenus en vue de la vente sont classés dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de la société et :

- s'ils représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- s'ils font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou
- s'ils sont une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de paiement au titre de biens ou de services qui ont été reçus dans le cours normal des activités. Les dettes fournisseurs sont initialement inscrites à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs sont classées en tant que passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'au plus un an.

Provisions

Les provisions sont des passifs de la société dont l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Des provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Dette

La dette est inscrite initialement à la juste valeur, moins les coûts de transactions engagés. Par la suite, la dette est inscrite au coût amorti, tout écart entre le produit (moins les coûts de transactions) et la valeur de rachat étant comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un instrument d'emprunt fait partie d'une relation de couverture de juste valeur, sa valeur comptable est ajustée en fonction de la juste valeur pour rendre compte du risque couvert. Les intérêts sur la dette sont passés en charges dès qu'ils sont engagés, à moins qu'ils ne soient incorporés au coût d'un actif qualifié conformément à IAS 23 *Coûts d'emprunt*.

La dette est classée dans les passifs courants, sauf lorsque la société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins douze mois après la fin de la période de présentation de l'information financière.

Contrats de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la société loue des biens auprès de tiers, la société est le preneur à bail. Lorsque la société loue des biens à des tiers, la société est le bailleur.

Preneur à bail

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation du bien sous-jacent loué et une obligation locative correspondante sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière et évalués à leur valeur actualisée. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. S'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, la société utilise son taux d'emprunt marginal, soit le taux d'intérêt qu'obtiendrait la société pour emprunter des fonds afin de se procurer un bien d'une valeur semblable à celle du bien visé par le droit d'utilisation moyennant une garantie, un contexte économique et une durée comparables.

L'actif au titre du droit d'utilisation est pris en compte au poste « Immobilisations corporelles, montant net », l'obligation locative courante est prise en compte au poste « Autres passifs financiers » des passifs courants, et le passif à long terme est pris en compte au poste « Provisions et autres passifs non courants » à l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le montant initial de l'obligation locative;
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date;
- les coûts directs initiaux et les coûts de remise en état prévus.

Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des paiements au titre de contrats non résiliables sur la durée des contrats de location, lesquels peuvent inclure :

- des paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux (y compris des paiements indexés à l'inflation);
- les sommes que le preneur à bail s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur à bail a la certitude raisonnable d'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le preneur à bail de cette option.

Lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'une option de renouvellement ou de résiliation sera exercée, cette hypothèse est prise en compte dans l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative liés au contrat de location visé. L'appréciation de la certitude raisonnable est effectuée à la date de début du contrat de location et réévaluée en cas de changement significatif des circonstances étayant l'appréciation.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre le passif et la charge financière, laquelle est présentée au poste « Charges financières, montant net » à l'état consolidé du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti, selon le mode linéaire, sur la plus courte de la durée d'utilité du bien et de la durée du contrat de location et présenté au poste « Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles » à l'état consolidé du résultat net.

La plupart des contrats de location de la société sont des baux immobiliers, au titre desquels des paiements fixes correspondant aux composantes locatives et non locatives sont inclus dans la valeur des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives.

Les paiements aux termes des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins et de certains contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés selon le mode linéaire au poste « Charges d'exploitation » à l'état consolidé du résultat net. Ils ne sont pas inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Bailleur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents au bien sous-jacent est transférée au preneur à bail. Une créance équivalant à l'investissement net dans le contrat de location est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de début du contrat et un montant correspondant est imputé au bien sous-jacent. La créance correspond à la valeur actualisée des paiements au titre de contrats non résiliables devant être versés à la société sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou au taux d'emprunt marginal de la société s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux implicite. Un profit ou une perte est comptabilisé au poste « Autres profits (pertes) d'exploitation, montant net » à l'état consolidé du résultat net au titre de l'écart entre la valeur comptable du bien sous-jacent et la créance locative. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la créance locative et les produits financiers, lesquels sont présentés au poste « Charges financières, montant net » à l'état consolidé du résultat net.

Lorsque la société conserve les risques et avantages inhérents au bien sous-jacent, le contrat est classé en tant que contrat de location simple. Les paiements reçus aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location, au poste « Charges d'exploitation » à l'état consolidé du résultat net. La valeur comptable du bien sous-jacent continue d'être comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière et amortie sur la durée restante, soit la plus courte de la durée d'utilité estimative du bien ou de la durée résiduelle du contrat de location.

Actifs financiers

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement, soit la date à laquelle la société reçoit ou livre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou sont transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes au moment de leur comptabilisation initiale en fonction des intentions au moment de leur acquisition :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net

- **Classement**

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais de l'état consolidé du résultat net s'ils sont acquis principalement en vue d'être vendus dans un proche avenir, comme dans le cas des actifs financiers détenus à des fins de transaction, ou si la direction les désigne comme tels. Cette catégorie comprend essentiellement les comptes du marché monétaire et les bons de souscription que la société détenait dans Refinitiv.

- **Comptabilisation et évaluation**

Les actifs financiers de cette catégorie sont inscrits, initialement et par la suite, à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net. Les coûts de transactions sont passés en charges.

Actifs financiers au coût amorti – Trésorerie, créances clients et autres créances d'exploitation

- **Classement**

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers non dérivés détenus pour en recouvrer les paiements contractuels fixes ou déterminables. Elles sont classées dans les actifs courants, sauf si elles viennent à échéance plus de douze mois après la fin de la période de présentation de l'information financière, auquel cas elles sont classées dans les actifs non courants.

- **Comptabilisation et évaluation**

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont comptabilisées initialement à la juste valeur majorée des coûts de transactions et par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

- **Classement**

Ces actifs financiers sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés irrévocablement comme tels et qui font partie des autres actifs financiers non courants, sauf si la direction entend en disposer dans les douze mois de la fin de la période de présentation de l'information financière. Cette catégorie comprend les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui ne sont pas considérées comme étant détenues à des fins de transaction et qui ne sont pas admissibles à titre d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

- **Comptabilisation et évaluation**

Ces investissements sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transactions et par la suite à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les montants présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement transférés à l'état consolidé du résultat net.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et inscrits au montant net à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que la société a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les découverts bancaires liés à un accord d'équilibrage de trésorerie ne peuvent être portés en diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie que lorsque le règlement a lieu à la fin ou vers la fin de la période de présentation de l'information financière.

Instruments financiers dérivés et couvertures

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et réévalués par la suite à la juste valeur. La façon dont sont comptabilisés les profits et pertes dépend de la désignation ou non d'un instrument dérivé comme instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Au début de la transaction, la société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que les objectifs et les stratégies de gestion des risques qui l'ont conduite à conclure les différentes transactions de couverture. De plus, la société documente son appréciation, tant au début de la couverture que durant toute la couverture, visant à déterminer si le dérivé servant à la transaction de couverture est hautement efficace dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le risque de non-exécution, y compris le risque de crédit propre à la société, est pris en compte lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

La société désigne certains instruments dérivés comme :

- **Couvertures de juste valeur**

Ces instruments couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme décomptabilisé. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables au risque couvert.

- **Couvertures de flux de trésorerie**

Ces instruments couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou une transaction prévue dont la réalisation est hautement probable. La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au sein des autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé du résultat net. En outre :

- les montants cumulés au sein des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat;
- lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou qu'il est vendu, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères d'admissibilité à la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé reste classé dans les autres éléments du résultat global et n'est reclassé au compte de résultat qu'au moment où la transaction prévue est finalement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net;

- lorsque la société s'attend à ce qu'une transaction prévue ne se réalise pas, le profit ou la perte cumulé qui était classé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Bien qu'ils offrent une couverture efficace des risques économiques, certains instruments dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture aux fins de la comptabilité. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées aux postes « Autres (charges financières) produits financiers » ou « Charges d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net selon la nature et l'objet sous-jacent de ces instruments dérivés. Les règlements liés à ces instruments sont comptabilisés au poste du tableau consolidé des flux de trésorerie lorsqu'une relation de couverture économique existe.

Imposition

La charge d'impôt est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il est lié à des éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement au sein des capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible se fonde sur le résultat de la période après les ajustements pour tenir compte des éléments non imposables ou non déductibles pour la période considérée. L'impôt exigible est calculé en fonction des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Lorsqu'il est approprié de le faire, la société établit une provision en fonction des montants qui seront probablement versés aux autorités fiscales.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état consolidé de la situation financière. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les passifs d'impôt différé :

- sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables;
- sont comptabilisés pour les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la société peut contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible ou qu'elle ne donnera pas lieu à un passif d'impôt;
- ne sont pas comptabilisés pour des différences temporaires qui découlent du goodwill non déductible sur le plan fiscal.

Les actifs d'impôt différé :

- sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels les différences temporaires pourront être imputées, seront disponibles;
- sont examinés à la fin de la période de présentation de l'information financière et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés pour des différences temporaires qui découlent de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs acquis dans un contexte autre qu'un regroupement d'entreprises.

Note 2 : Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers impose à la direction de faire des estimations et d'exercer son jugement à l'égard d'événements futurs. Les estimations et les jugements sont constamment remis en question. Ils se fondent sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Forcément, les estimations comptables seront rarement identiques aux résultats réels.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'éclosion de la maladie causée par une nouvelle souche de coronavirus, appelée « COVID-19 ». L'économie mondiale subit toujours les perturbations importantes engendrées par les inquiétudes concernant la propagation de la COVID-19 et les mesures mises en place en vue de réduire ses répercussions. Étant donné la grande incertitude quant à la durée et aux répercussions de la crise économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19, certains jugements et estimations formulés par la direction sont plus susceptibles de varier et pourraient changer de façon importante dans l'avenir.

Les paragraphes suivants décrivent :

- les estimations et hypothèses les plus critiques formulées par la direction lors de l'établissement de la valeur des actifs et des passifs;
- les jugements les plus critiques de la direction dans l'application des méthodes comptables.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Compte de correction de valeur pour créances douteuses et ajustements des ventes

La société doit évaluer si elle peut recouvrer les créances d'exploitation. Par conséquent, la direction établit des comptes de correction de valeur pour les pertes estimatives qui découleraient des créances en souffrance et d'autres ajustements des ventes, en tenant compte de la solvabilité du client, des tendances économiques actuelles, de l'expérience et des pertes de crédit attendues. Si les recouvrements diffèrent des estimations, le résultat futur risque d'en être touché. Au 31 décembre 2020, les comptes de correction de valeur totalisaient 73 M\$, soit 6 % du solde des créances clients brutes, qui était de 1,2 G\$. Une augmentation des comptes de correction de valeur de l'ordre de 1 % des créances d'exploitation aurait fait baisser le résultat avant impôt d'environ 12 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Logiciels

Au 31 décembre 2020, les logiciels représentaient 0,8 G\$ du total de l'actif inscrit à l'état consolidé de la situation financière. Une partie importante des dépenses que la société engageait continuellement a trait aux logiciels qu'elle met au point pour soutenir ses bases de données informatisées, ses systèmes de livraison et ses infrastructures internes, ainsi que, dans une moindre mesure, aux logiciels sous licence qu'elle accorde directement l'utilisation à ses clients. Au cours du processus de développement d'un logiciel, la direction doit estimer la période prévue durant laquelle les avantages seront obtenus et établir ainsi la période d'amortissement des coûts incorporés à la valeur du logiciel. Les hypothèses tiennent compte de la durée avant l'obsolescence technologique, des pressions économiques, de la concurrence, de l'expérience passée et des plans d'affaires internes quant à l'utilisation des logiciels. En raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude entourant le processus de développement d'un logiciel, les résultats futurs pourraient être influencés si l'évaluation que fait aujourd'hui la direction de la société de ses projets de logiciels s'avérait différente de la performance réelle.

Autres immobilisations incorporelles identifiables et goodwill

Au 31 décembre 2020, les autres immobilisations incorporelles identifiables et le goodwill représentaient 3,4 G\$ et 6,0 G\$, respectivement, du total de l'actif inscrit à l'état consolidé de la situation financière. Les autres immobilisations incorporelles identifiables et le goodwill résultent de regroupements d'entreprises. Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle la société doit identifier les immobilisations incorporelles acquises et leur attribuer une valeur en fonction de leur juste valeur estimée et doit estimer leur durée d'utilité. Le processus implique de nombreuses estimations et hypothèses significatives concernant les projections de flux de trésorerie, le risque économique et le coût moyen pondéré du capital. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre de goodwill.

Après l'acquisition, la société soumet les autres immobilisations incorporelles identifiables et le goodwill à des tests de dépréciation au besoin. Le résultat de ces tests dépend largement des plus récentes estimations et hypothèses significatives de la société à l'égard des projections de flux de trésorerie, du risque économique et du coût moyen pondéré du capital. Plus précisément, les projections de flux de trésorerie disponibles pourraient être touchées par une dégradation de la conjoncture macroéconomique, notamment les effets potentiels de la réglementation sur les clients, la modification des habitudes de consommation des clients et les pressions concurrentielles. Les hypothèses de la société quant au taux de croissance perpétuelle pourraient être modifiées par les perspectives à long terme en matière d'inflation dans le monde. De plus, le taux d'actualisation, le taux d'impôt et les multiples des produits des activités ordinaires ou du BAIIA utilisés dans divers tests de dépréciation se fondent sur ceux de sociétés comparables, lesquels sont motivés par la conjoncture du marché et les lois fiscales en vigueur.

Si les événements ou résultats futurs diffèrent de manière défavorable des estimations et hypothèses formulées au moment de l'acquisition ou dans le cadre de tests de dépréciation effectués par la suite, la société risque de devoir augmenter la dotation aux amortissements d'immobilisations incorporelles et les pertes de valeur ultérieurement.

Se reporter à la note 18 pour en savoir plus sur les tests de dépréciation annuels du goodwill.

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et bons de souscription connexes

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représentaient 1,1 G\$ du total de l'actif de l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020 et étaient composées principalement de l'ancienne participation de 45 % de la société dans Refinitiv. La valeur comptable des entreprises détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable et chaque date de clôture afin de relever d'éventuels indices de dépréciation. En outre, les modalités de l'ancienne participation de la société dans Refinitiv comprenaient des bons de souscription qui prévoyaient un échange potentiel de valeur entre les fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone et la société en cas de premier appel public à l'épargne (« PAPE ») ou de changement de contrôle de Refinitiv, selon la valeur de Refinitiv à cette date. Ces bons de souscription constituaient un instrument dérivé qui était comptabilisé à la juste valeur chaque date de clôture.

Le 1^{er} août 2019, la société a convenu, conjointement avec des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone, de vendre Refinitiv à London Stock Exchange Groupe (« LSEG ») (se reporter à la note 8) selon une valeur d'entreprise qui dépassait considérablement la valeur comptable de l'investissement de la société. La vente de Refinitiv à LSEG a été conclue le 29 janvier 2021 (se reporter à note 32), mais cet événement n'a pas été considéré comme un événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement à l'évaluation des bons de souscription au 31 décembre 2020. La valeur des bons de souscription au 31 décembre 2020 rendait compte de la conclusion d'une entente définitive visant la vente de l'entreprise Refinitiv le 1^{er} août 2019. Ainsi, la valeur à chacune des dates a été établie essentiellement en fonction du nombre d'actions supplémentaires de Refinitiv auquel la société avait un droit contractuel à la clôture et du cours de l'action de LSEG le 31 décembre 2020. L'évaluation tenait aussi compte (sur une base moyenne pondérée) de différentes issues selon la probabilité que la clôture de la transaction ait lieu, établie selon un modèle de simulation Monte-Carlo qui nécessitait les principales données d'entrée suivantes : la valeur estimée des titres de capitaux propres de Refinitiv; la structure du capital de Refinitiv; la volatilité attendue; le taux de rendement sans risque; les dividendes ou distributions annuels; ainsi que les hypothèses concernant le moment de la survenance d'un événement de liquidité.

Au 31 décembre 2020, la société détenait d'autres participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence totalisant 0,2 G\$ répartis dans divers secteurs, notamment les secteurs de l'immobilier, de la technologie et des médias, qui pourraient perdre de leur valeur dans l'avenir en raison de la conjoncture économique.

Avantages sociaux futurs

La société offre des régimes à prestations définies qui procurent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite à l'intention des membres du personnel couverts. Le calcul de la charge de retraite liée aux avantages du personnel fait appel à des hypothèses, notamment le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le coût des services, les obligations au titre des régimes et le montant net du produit (de la charge) d'intérêts sur l'actif (obligation) net des régimes. Les autres hypothèses importantes comprennent la mortalité prévue, le taux attendu d'augmentation des salaires et des prestations de retraite, et le taux d'évolution du coût des soins de santé. Étant donné que le calcul de la charge et des obligations liées aux avantages sociaux futurs nécessite de nombreuses hypothèses, les valeurs établies lors du processus d'évaluation actuarielle comportent un élément d'incertitude. Les résultats réels différeront des résultats estimatifs découlant de ces hypothèses. En décembre 2020, la société a modifié son principal régime à prestations définies de sorte que les employés cesseront d'accumuler des prestations à compter du 1^{er} janvier 2023. Par suite de cette modification, la société n'aura plus besoin de formuler des hypothèses concernant la rémunération future après cette date. Se reporter à la note 26 pour en savoir plus sur l'incidence de ce changement sur les états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

La société comptabilise une charge d'impôt sur le résultat pour chaque territoire où elle exerce ses activités. Cette charge d'impôt sur le résultat comprend des montants qui sont fondés sur les estimations et les hypothèses de la société au sujet des prix et des montants utilisés pour comptabiliser les transactions intragroupe. Le montant réel de la charge d'impôt sur le résultat n'est connu en définitive qu'après que la déclaration fiscale a été soumise et que les autorités fiscales l'ont acceptée, c'est-à-dire après la publication des états financiers. En outre, pour estimer la charge d'impôt, la société tient compte de la probabilité de recouvrer les actifs d'impôt différé en évaluant sa capacité à imputer les déductions fiscales futures sous-jacentes, avant leur expiration, aux bénéfices imposables futurs. L'estimation se fonde sur les réglementations fiscales en vigueur et sur les bénéfices imposables futurs estimatifs. Si les estimations différaient de la déclaration fiscale définitive, le résultat d'une période ultérieure pourrait être touché.

Pour les périodes intermédiaires, la charge d'impôt sur le résultat se fonde sur une estimation du résultat qui sera dégagé, pour l'ensemble de l'exercice, pour chaque territoire. Les taux d'impôt effectifs annuels moyens estimatifs sont évalués de nouveau à la fin de chaque période intermédiaire. Si les prévisions diffèrent des résultats réels, les ajustements sont comptabilisés dans les périodes ultérieures. Se reporter à la note 9 pour un supplément d'information sur l'impôt sur le résultat et une analyse de sensibilité.

Nous comptabilisons des actifs d'impôt différé se rapportant au transfert intersociétés de certaines activités. La détermination de ces actifs d'impôt différé impose à la direction de formuler des estimations et des hypothèses importantes concernant la juste valeur des activités connexes. Les estimations critiques comprennent notamment les prévisions internes des produits et des charges et les taux d'actualisation, tandis que les hypothèses importantes comprennent celles concernant les conditions macroéconomiques et les lois fiscales en vigueur. Les taux d'actualisation utilisés pour réduire les flux de trésorerie futurs prévus à leur valeur actualisée selon la méthode fondée sur les résultats proviennent d'une analyse du coût moyen pondéré du capital et sont ajustés pour tenir compte des risques inhérents aux flux de trésorerie. Bien que nous soyons d'avis que nos hypothèses et estimations sont raisonnables et appropriées, elles reposent en partie sur l'expérience passée et sont par nature incertaines. Des événements ou des circonstances imprévus pourraient survenir et différer de façon défavorable des hypothèses et estimations de la société, ce qui pourrait amener cette dernière à réduire ses actifs d'impôt différé dans les périodes ultérieures.

Jugements critiques pour l'application des méthodes comptables

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Afin de déterminer la façon de comptabiliser adéquatement les produits des activités ordinaires, la direction doit évaluer si les différents produits et services compris dans des contrats constituent ou non des obligations de prestation distinctes devant être comptabilisées séparément ou s'ils doivent être comptabilisés collectivement. À cette fin, la direction se demande, par exemple, si la société vend régulièrement un bien ou un service séparément ou si les biens ou services sont étroitement liés. La direction doit également déterminer le prix de vente distinct pour chacune des obligations de prestation. Habituellement, la société a plus d'un prix de vente distinct pour ses différents produits et services en raison de la stratification de son offre selon les clients. En conséquence, la direction détermine le prix de vente distinct en tenant compte de la conjoncture du marché et d'autres facteurs, notamment la valeur de ses contrats, le produit ou le service vendu, le marché du client, l'emplacement géographique ainsi que le nombre et le type d'utilisateurs pour chaque contrat. Enfin, la direction doit aussi estimer la durée sur laquelle doivent être amortis les actifs découlant des coûts marginaux associés à la conclusion d'un contrat. Comme la direction estime que cette durée correspond à la période pendant laquelle un client tire des avantages de la technologie qui existe dans le produit ou le service sous-jacent, ce jugement est étroitement lié à l'établissement de la période d'amortissement des logiciels.

Positions fiscales incertaines

La société est assujettie à l'impôt s'appliquant dans de nombreux territoires et fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux par diverses autorités fiscales. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs dans le cours normal des activités est incertaine, car les autorités fiscales pourraient contester certaines positions fiscales de la société et proposer des ajustements ou des changements à apporter à ses déclarations fiscales. La société maintient donc des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à son avis, reflètent de façon appropriée ses risques. Ces provisions sont établies à l'aide des estimations les plus probables de la société quant au montant qui devrait être payé, en fonction d'une évaluation qualitative de toutes les informations pertinentes. Lorsque cela est approprié, la société calcule la valeur attendue afin de déterminer le montant de ses provisions. La société réévalue ces provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier si le montant est suffisant et fait des ajustements selon l'évolution des faits et circonstances. En raison de l'incertitude associée aux contrôles fiscaux, il se peut que le passif découlant ultérieurement de contrôles ou de litiges connexes diffère de façon importante du montant provisionné par la société. Lorsque le règlement définitif d'un enjeu fiscal donne lieu à un montant d'impôt différent de la charge d'impôt comptabilisée initialement, l'écart est comptabilisé dans la charge d'impôt de la période du règlement définitif. Au 31 décembre 2020, le passif associé aux positions fiscales incertaines s'élevait à 228 M\$ et était principalement comptabilisé au poste « Dettes d'exploitation, charges à payer et provisions » de l'état consolidé de la situation financière.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront disponibles, et ils sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour recouvrer la totalité ou une partie des actifs d'impôt différé. Pour évaluer les actifs d'impôt différé, la direction doit formuler des jugements afin d'évaluer les bénéfices imposables futurs et de déterminer l'issue probable des contrôles fiscaux dans les différents territoires. Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 1 801 M\$ et présenté des actifs d'impôt différé non comptabilisés de 1 188 M\$ (se reporter à la note 23).

Note 3 : Produits des activités ordinaires

Produits des activités ordinaires, par type et par emplacement géographique

Les tableaux suivants présentent la ventilation des produits des activités ordinaires par type et par emplacement géographique ainsi qu'un rapprochement avec les secteurs à présenter (se reporter à la note 4).

Produits des activités ordinaires, par type	Professionnels du droit		Grandes sociétés		Fiscalité et comptabilité		Reuters News		Publications mondiales		Total	
Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Récurrents	2 367	2 249	1 143	1 079	682	703	566	573	-	-	4 758	4 604
Transactions	168	184	224	229	154	140	62	57	-	-	608	610
Publications mondiales	-	-	-	-	-	-	-	-	620	693	620	693
Éliminations/arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(1)
Total	2 535	2 433	1 367	1 308	836	843	628	630	620	693	5 984	5 906

Produits des activités ordinaires, par emplacement géographique (pays de destination)	Professionnels du droit		Grandes sociétés		Fiscalité et comptabilité		Reuters News		Publications mondiales		Total	
Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
États-Unis	2 027	1 991	1 129	1 062	704	704	418	419	436	482	4 714	4 658
Canada (pays de résidence)	51	41	10	11	27	26	4	3	81	91	173	172
Autres	19	25	45	60	76	82	9	9	17	22	166	198
Amériques (Amérique du Nord, Amérique latine, Amérique du Sud)	2 097	2 057	1 184	1 133	807	812	431	431	534	595	5 053	5 028
Royaume-Uni	249	213	109	105	15	17	35	29	41	45	449	409
Autres	60	59	41	37	2	1	105	111	15	18	223	226
EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	309	272	150	142	17	18	140	140	56	63	672	635
Asie-Pacifique	129	104	33	33	12	13	57	59	30	35	261	244
Éliminations/arrondissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(1)
Total	2 535	2 433	1 367	1 308	836	843	628	630	620	693	5 984	5 906

Passifs sur contrats

	31 décembre		
	2020	2019	2018
Produits différés	866	833	815

Les produits différés au 31 décembre 2020 ont augmenté par rapport à leur solde au 31 décembre 2019, en raison principalement des paiements en trésorerie reçus ou exigibles avant de remplir les obligations de prestation, contrebalancés par des produits de 786 M\$ qui étaient inclus dans le solde des produits différés à l'ouverture de la période.

Les produits différés au 31 décembre 2019 ont augmenté par rapport à leur solde au 31 décembre 2018, du fait surtout des paiements en trésorerie reçus ou exigibles avant de remplir les obligations de prestation de la société, contrebalancés par des produits de 796 M\$ qui étaient inclus dans le solde des produits différés à l'ouverture de la période.

Coûts associés à la conclusion d'un contrat

L'amortissement des commissions différées s'est établi à 128 M\$ et à 120 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement, et a été comptabilisé au poste « Charges d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Obligations de prestation restantes

Au 31 décembre 2020, le montant des obligations de prestation restantes se chiffrait à 16,0 G\$ (16,1 G\$ en 2019), compte tenu de la portion comptabilisée à titre de produits différés. La société prévoit comptabiliser ces produits comme suit :

	31 décembre	
	2020	2019
D'ici un an	25 %	24 %
D'ici un an ou deux ans	13 %	13 %
D'ici deux ou trois ans	8 %	7 %
Dans plus de trois ans	54 %	56 %

Les obligations de prestation restant à exécuter dans plus de trois ans ont trait principalement à une entente aux termes de laquelle le secteur Reuters News fournit à Refinitiv des nouvelles et du contenu éditorial contre un montant minimal jusqu'au 1^{er} octobre 2048. En 2020 et en 2019, la société a comptabilisé des produits des activités ordinaires de 336 M\$ en vertu de cette entente, ce qui correspond à la valeur annuelle minimale actuelle. Ces produits des activités ordinaires pourraient toutefois augmenter encore, car le contrat prévoit des ajustements pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation et des taux de change (se reporter à la note 31). Comme le permet IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, la société a exclu les obligations de prestation faisant partie de contrats dont la durée initiale attendue est de moins de un an à compter de la date de leur présentation.

Note 4 : Informations sectorielles

La société comporte cinq secteurs à présenter qui rendent compte de la façon dont les entreprises sont gérées. Les méthodes comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles qu'applique la société. Les secteurs offrent des produits et des services à une clientèle cible, comme il est expliqué ci-dessous.

Professionnels du droit

Le secteur Professionnels du droit propose des services de recherche et des produits de gestion des flux de travaux aux cabinets d'avocats et aux autorités gouvernementales. Son offre est axée sur des services de recherche conviviaux propulsés par des technologies de pointe et des solutions intégrées de gestion des processus juridiques alliant contenu, outils et analyses.

Grandes sociétés

Le secteur Grandes sociétés propose aux entreprises clientes, tant des petites entreprises que des organisations multinationales, dont les sept plus grands cabinets d'experts-comptables au monde, la gamme complète des solutions technologiques de contenu que nous offrons à l'intention de leurs professionnels du droit, de la fiscalité, de la réglementation, de la conformité et des TI à l'interne.

Fiscalité et comptabilité

Le secteur Fiscalité et comptabilité propose aux professionnels en fiscalité, en comptabilité et en vérification des cabinets d'experts-comptables (autres que les sept plus grands cabinets au monde, qui sont servis par le secteur Grandes sociétés) des outils de recherche et des produits de gestion des flux de travaux axés sur des solutions fiscales conviviales et des solutions de gestion automatisée des processus fiscaux.

Reuters News

Le secteur Reuters News fournit, directement aux consommateurs, des services de nouvelles économiques, financières, nationales et internationales à l'intention des professionnels, que ce soit par l'intermédiaire de terminaux de bureaux, notamment par Refinitiv, de groupes de médias mondiaux et d'événements sectoriels.

Publications mondiales

Le secteur Publications mondiales fournit des renseignements juridiques et fiscaux, essentiellement sous forme imprimée, à ses clients du monde entier.

La société présente aussi de l'information sur la catégorie Charges liées au siège social, qui comprend les charges liées aux fonctions générales et qui ne satisfait pas aux critères de présentation de l'information sectorielle.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Produits des activités ordinaires		
Professionnels du droit	2 535	2 433
Grandes sociétés	1 367	1 308
Fiscalité et comptabilité	836	843
Reuters News	628	630
Publications mondiales	620	693
Éliminations/arrondissement	(2)	(1)
Produits des activités ordinaires consolidés	5 984	5 906
BAIIA ajusté		
Professionnels du droit	1 001	895
Grandes sociétés	460	412
Fiscalité et comptabilité	330	318
Reuters News	73	68
Publications mondiales	242	294
Charges liées au siège social	(131)	(494)
BAIIA ajusté	1 975	1 493
Ajustements de juste valeur (note 5)	10	-
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(184)	(154)
Dotation aux amortissements des logiciels	(485)	(449)
Dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables	(123)	(114)
Autres profits d'exploitation, montant net	736	423
Bénéfice d'exploitation consolidé	1 929	1 199
Charge d'intérêts, montant net	(195)	(163)
Autres produits (charges) financiers	30	(65)
Quote-part de la perte après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(544)	(599)
(Charge) produit d'impôt	(71)	1 198
Bénéfice lié aux activités poursuivies	1 149	1 570

	Acquisition d'immobilisations ¹⁾ et goodwill	
	31 décembre	
	2020	2019
Professionnels du droit	382	679
Grandes sociétés	119	127
Fiscalité et comptabilité	100	524
Reuter News	28	228
Publications mondiales	22	5
Secteurs à présenter	651	1 563
Actifs de support	52	245
Total	703	1 808

1) Les immobilisations comprennent les immobilisations corporelles, les logiciels et les autres immobilisations incorporelles identifiables.

Secteur géographique	Actifs non courants ¹⁾	
	31 décembre	
	2020	2019
États-Unis	7 209	7 549
Canada (pays de résidence)	1 034	1 035
Autres	191	233
Amériques (Amérique du Nord, Amérique latine et Amérique du Sud)	8 434	8 817
Royaume-Uni	1 544	1 612
Autres	1 930	1 983
EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	3 474	3 595
Asie-Pacifique	126	133
Total	12 034	12 545

1) Les actifs non courants comprennent principalement les immobilisations corporelles, les logiciels, les autres immobilisations incorporelles identifiables, le goodwill et les participations dans les entités détenues comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Conformément à IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, la société fournit certaines informations sur ses secteurs à présenter en se fondant sur les indicateurs que la direction utilise pour évaluer la performance de ces secteurs. Ces mesures sont définies ci-dessous et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures similaires des autres sociétés.

BAIIA ajusté

- Le BAIIA ajusté sectoriel correspond au bénéfice lié aux activités poursuivies, avant la charge ou le produit d'impôt, le montant net de la charge d'intérêts, les autres charges financières ou produits financiers, la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, des logiciels et des autres immobilisations incorporelles identifiables, la quote-part revenant à la société du bénéfice ou de la perte après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les autres profits et pertes d'exploitation, certaines pertes de valeur d'actifs, les ajustements de juste valeur et les éléments liés au siège social.
- La société ne considère pas ces éléments exclus comme des activités d'exploitation contrôlables aux fins de l'évaluation du rendement actuel des secteurs à présenter.
- Nous attribuons à chaque secteur, selon l'utilisation ou d'autres paramètres applicables, une partie des coûts des services de soutien centralisés, comme ceux liés à la technologie, au service à la clientèle, aux politiques commerciales, à la gestion des installations et à l'élaboration de produits et de contenus. De plus, les coûts des produits sont attribués lorsqu'un secteur vend des produits gérés par un autre secteur.
- Le BAIIA ajusté consolidé se compose du BAIIA ajusté des secteurs à présenter et des charges liées au siège social.

Produits des activités ordinaires par catégorie de produits ou de services similaires

Le tableau qui suit présente les produits des activités ordinaires par grande catégorie :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Électronique, logiciels et services	5 364	5 213
Publications mondiales	620	693
Total	5 984	5 906

Note 5 : Charges d'exploitation

Le tableau suivant présente les composantes des charges d'exploitation :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Salaires, commissions et indemnités ¹⁾	2 269	2 431
Palements fondés sur des actions	64	56
Avantages postérieurs à l'emploi	135	130
Total des frais de personnel	2 468	2 617
Biens et services ²⁾	1 158	1 411
Contenu	274	265
Télécommunications	54	48
Installations	55	72
Ajustements de juste valeur ³⁾	(10)	-
Total des charges d'exploitation	3 999	4 413

1) Pour la période de 2019, comprennent des coûts de restructuration de 117 M\$. Se reporter à la note 22.

2) Comprendent les honoraires professionnels, les frais d'experts-conseils et d'externalisation, le coût de la sous-traitance, les frais de vente et de commercialisation et d'autres frais généraux et frais d'administration.

3) Les ajustements de juste valeur représentent essentiellement les profits et pertes attribuables aux variations des cours de change sur les soldes intragroupe survenant dans le cours normal des activités.

Note 6 : Autres profits d'exploitation, montant net

Le montant net des autres profits d'exploitation s'est établi à 736 M\$ et à 423 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement. En 2020, le montant net des autres profits d'exploitation tient compte d'un profit de 472 M\$ lié à la vente d'une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et d'un profit de 119 M\$ lié à la modification du régime de retraite américain de la société (se reporter à la note 26). Les montants inscrits pour les deux exercices tiennent compte d'un apport découlant de la réévaluation des bons de souscription de Refinitiv détenus par la société avant sa vente à LSEG en janvier 2021 (se reporter à la note 32), attribuable à la hausse du cours de l'action de LSEG. Pour 2020, le montant net des autres profits d'exploitation tient compte d'un montant de 82 M\$ (419 M\$ pour 2019) se rapportant aux bons de souscription. Les montants inscrits pour les deux exercices tiennent aussi compte des produits liés à une licence qui permet à Refinitiv d'utiliser la marque Reuters dans ses produits et services (se reporter à la note 31) et des coûts d'acquisition liés aux entreprises acquises.

Note 7 : Charges financières, montant net

Le montant net des charges financières comprend la charge (le produit) d'intérêts et les autres charges financières (produits financiers), comme l'indique le tableau suivant :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Charge d'intérêts		
Dette	156	155
Instruments financiers dérivés – activités de couverture	(1)	2
Autres, montant net	14	18
Profits sur la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, transfert depuis les capitaux propres (note 19)	(97)	(21)
Pertes de change sur la dette, montant net	97	21
Charge d'intérêts, montant net – dette et autres	169	175
Charge d'intérêts, montant net – contrats de location	10	7
Coût financier net – régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	21	25
Produit d'intérêts	(5)	(44)
Charge d'intérêts, montant net	195	163

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
(Profits) pertes nets attribuables aux variations des cours de change	(9)	37
(Profits) pertes nets sur instruments dérivés	(21)	7
Pertes au remboursement de titres de créance	-	19
Autres	-	2
Autres (produits) charges financiers	(30)	65

(Profits) pertes nets attribuables aux variations des cours de change

Le montant net des (profits) pertes attribuables aux variations des cours de change se compose principalement de montants liés à certaines ententes de financement intragroupe.

(Profits) pertes nets sur instruments dérivés

Le montant net des (profits) pertes sur instruments dérivés se compose surtout de montants se rapportant à des contrats de change et à la partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie (se reporter à la note 19).

Pertes au remboursement de titres de créance

Les pertes au remboursement de titres de créance se composent surtout de primes engagées à l'égard du rachat anticipé de titres de créance (se reporter à la note 19).

Note 8 : Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se composent principalement de l'ancienne participation de 45 % de la société dans Refinitiv, fournisseur de données et d'analyses sur les marchés et les finances, offrant des systèmes de négociation pour toutes les catégories d'actifs. Des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone détenaient la participation résiduelle de 55 % dans Refinitiv. Comme la société avait une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Refinitiv, cette participation était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Refinitiv Holdings Ltd. est une société à responsabilité limitée exonérée aux termes des lois des îles Caïmans. Elle possède des bureaux à New York et à Londres. Aux termes des clauses restrictives liées à ses emprunts, la capacité de Refinitiv à verser des dividendes à ses investisseurs est limitée, sauf certaines exceptions.

La quote-part de la société des (pertes) profits après impôt liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telle qu'elle est présentée à l'état consolidé du résultat net, se compose de ce qui suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Refinitiv (participation de 45 %)	(554)	(609)
Autres participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10	10
Total de la quote-part de la perte après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(544)	(599)

Le tableau suivant présente les composantes des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telles qu'elles sont présentées à l'état consolidé de la situation financière :

	31 décembre	
	2020	2019
Refinitiv (participation de 45 %)	981	1 387
Autres participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	155	164
Total des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 136	1 551

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de l'information financière pour 100 % de Refinitiv, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable de la participation de la société.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Produits des activités ordinaires	6 513	6 250
Perte nette	(1 137)	(1 278)
Déduire : bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(95)	(75)
Perte nette attribuable à Refinitiv	(1 232)	(1 353)
Autres éléments du résultat global attribuable à Refinitiv	330	(78)
Total du résultat global attribuable à Refinitiv	(902)	(1 431)

	31 décembre	
	2020	2019
Actif		
Actifs courants	2 071	2 031
Actifs non courants	21 094	20 709
Total de l'actif	23 165	22 740
Passif		
Passifs courants	3 995	3 398
Passifs non courants	14 268	13 964
Total du passif	18 263	17 362
Actif net	4 902	5 378
Participations ne donnant pas le contrôle	(2 415)	(2 100)
Autres ¹⁾	(306)	(195)
Actif net attribuable à Refinitiv	2 181	3 083
Actif net attribuable à Refinitiv – à l'ouverture de la période	3 083	4 514
Perte nette attribuable à Refinitiv	(1 232)	(1 353)
Autres éléments du résultat global attribuables à Refinitiv	330	(78)
Actif net attribuable à Refinitiv – à la clôture de la période	2 181	3 083
Quote-part de Thomson Reuters en pourcentage	45 %	45 %
Valeur comptable de Thomson Reuters	981	1 387

1) Se composent essentiellement des opérations sur capitaux propres exclues de la quote-part de 45 % du résultat global revenant à Thomson Reuters.

Se reporter à la note 31 pour en savoir davantage sur les transactions entre parties liées en lien avec Refinitiv.

Le 29 janvier 2021, la société a conclu, conjointement avec des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone, la vente de Refinitiv à LSEG (se reporter à la note 32). Les modalités de la participation de la société dans Refinitiv comprenaient des bons de souscription qui prévoyaient un échange de valeur entre les fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone et la société en cas de changement de contrôle de Refinitiv, selon la valeur de Refinitiv à cette date. Par suite de l'exercice des bons de souscription se rapportant à clôture de la transaction relative à LSEG, la société a reçu 4,5 millions d'actions de Refinitiv additionnelles. Ces bons de souscription constituaient un instrument dérivé qui était comptabilisé au poste « Autres actifs financiers non courants » de l'état consolidé de la situation financière et qui était comptabilisé à la juste valeur chaque date de clôture. Les variations de la valeur étaient comptabilisées au poste « Autres profits d'exploitation, montant net » de l'état consolidé du résultat net (se reporter aux notes 6 et 19).

Note 9 : Imposition

Le tableau qui suit détaille les composantes de la charge (du produit) d'impôt de 2020 et de 2019 :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Charge d'impôt exigible	302	197
Produit d'impôt différé	(231)	(1 395)
Total de la charge (du produit) d'impôt	71	(1 198)

Le tableau suivant détaille l'impôt sur les éléments inscrits dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres en 2020 et en 2019.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Charge (produit) d'impôt différé attribuable aux gains (pertes) actuariels des régimes de retraite à prestations définies	17	(12)
Charge (produit) d'impôt différé sur la quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	35	(7)
Charge (produit) d'impôt différé sur la quote-part des autres éléments du résultat global des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	1	(2)
Produit d'impôt différé attribuable aux paiements fondés sur des actions	(3)	(8)
Produit d'impôt exigible attribuable aux paiements fondés sur des actions	(11)	(20)

Éléments influant sur la charge d'impôt pour 2020 et 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a comptabilisé un produit d'impôt de 138 M\$ afin de refléter la comptabilisation, par diverses filiales situées à l'extérieur des États-Unis, d'actifs d'impôt différé relatifs à des exercices antérieurs. Les actifs d'impôt différé comptabilisés se rapportent presque exclusivement à des pertes fiscales et à d'autres avantages fiscaux pour des filiales qui ont connu une amélioration de leur rentabilité au dernier exercice et qui prévoient générer un bénéfice imposable futur suffisant pour leur permettre d'utiliser ces actifs d'impôt différé. Ces pertes fiscales et autres avantages fiscaux peuvent être reportés indéfiniment.

En décembre 2019, la société a restructuré les activités de certaines filiales à l'étranger qui étaient assujetties à des taux d'imposition différents, ce qui a donné lieu à une augmentation de la valeur fiscale des activités restructurées pour l'acquéreur et un produit d'impôt connexe de 1,2 G\$. La société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,2 G\$, qu'elle prévoit réaliser dans les périodes à venir, compte tenu de la rentabilité passée des activités restructurées et de leur rentabilité future prévue.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux d'impôt des sociétés canadiennes, soit 26,5 %, et de la charge (du produit) d'impôt de 2020 et de 2019.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Résultat avant impôt	1 220	372
Résultat avant impôt multiplié par le taux d'impôt standard des sociétés canadiennes de 26,5 %	323	99
Incidences des éléments suivants :		
Impôt sur le résultat comptabilisé à des taux différents du taux d'impôt canadien	(167)	(159)
Pertes fiscales dont l'avantage n'est pas comptabilisé	1	1
Restructuration des activités de certaines filiales à l'étranger	-	(1 197)
Pertes de change et autres pertes non déductibles, montant net	6	42
Incidence de la cession d'entreprises	-	(66)
Impôt lié à la reprise de pertes de valeur d'investissements intragroupe comptabilisées en vertu de la loi ¹⁾	905	-
Comptabilisation de pertes fiscales relatives à des exercices antérieurs en raison de pertes de valeur d'investissements intragroupe comptabilisées en vertu de la loi ¹⁾	(905)	-
Dotation à la provision pour positions fiscales incertaines	10	(46)
Décomptabilisation de pertes fiscales relatives à des exercices antérieurs	-	88
Comptabilisation de pertes fiscales relatives à des exercices antérieurs	(138)	(29)
Impôt minimal en vertu des règles contre l'érosion de l'assiette fiscale aux États-Unis	43	7
Incidence des modifications des réglementations fiscales	-	52
Crédit à la recherche et au développement	(12)	(6)
Autres ajustements relatifs aux exercices antérieurs	(6)	3
Retenues d'impôt à la source	6	3
Autres différences	5	10
Total de la charge (du produit) d'impôt	71	(1 198)

1) En 2020, une filiale à l'extérieur des États-Unis a comptabilisé une reprise de pertes de valeur liées à des investissements intragroupe. Ces pertes de valeur avaient été comptabilisées en vertu de la loi et créé des pertes fiscales que la société n'avait pas comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. La reprise des pertes de valeur a permis à la société de comptabiliser l'actif d'impôt différé, car les pertes fiscales correspondantes ont été utilisées pour réduire le profit lié à la reprise des pertes de valeur.

Pour 2020, le taux d'impôt effectif sur le bénéfice lié aux activités poursuivies s'est établi à 5,8 %. Pour 2019, le taux d'impôt effectif sur le bénéfice lié aux activités poursuivies a été négligeable en raison de l'incidence du produit d'impôt de 1,2 G\$ dont il est question plus haut. Une hausse de 1 % du taux d'impôt effectif aurait fait augmenter la charge d'impôt de 2020 et diminuer le bénéfice lié aux activités poursuivies d'environ 12 M\$.

Note 10 : Activités abandonnées

La perte liée aux activités abandonnées, après déduction de l'impôt, s'est établie à 27 M\$ et à 6 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement. Les résultats des activités abandonnées tiennent compte de charges résiduelles liées à des passifs d'entreprises qui étaient auparavant classées dans les activités abandonnées. Pour les deux exercices, les charges ont été en partie contrebalancées par des produits d'impôt de 15 M\$ en 2020 et de 31 M\$ en 2019 qui se rapportaient à la reprise de provisions pour impôt qui ne sont plus requises en raison de révisions de lois fiscales et de l'expiration de délais de prescription.

Note 11 : Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat attribuable aux actionnaires ordinaires moins les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, divisé par la somme du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et des unités d'actions différées (« UAD ») acquises qui étaient en cours pendant la période. Les UAD représentent les actions ordinaires que certains membres du personnel ont choisi de recevoir à la place d'une rémunération en trésorerie lorsqu'ils auront acquis les droits relatifs aux attributions fondées sur des actions.

Le résultat dilué par action a été obtenu à partir du dénominateur du calcul du résultat de base décrit plus haut, ajusté de façon à tenir compte de l'effet potentiellement dilutif des options sur actions et des unités d'actions de négociation restreinte temporelles (« UANRT ») en cours.

Le résultat utilisé pour le calcul du résultat consolidé par action et du résultat par action lié aux activités poursuivies est présenté ci-après :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires	1 122	1 564
Moins les dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(2)	(3)
Bénéfice utilisé pour le résultat consolidé par action	1 120	1 561
Moins la perte liée aux activités abandonnées, déduction faite de l'impôt	27	6
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat par action lié aux activités poursuivies	1 147	1 567

Le tableau qui suit présente le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de même que le rapprochement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat de base par action et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour le calcul du résultat dilué par action.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	496 343 778	500 395 573
Nombre moyen pondéré d'UAD acquises	378 514	434 180
Nombre pour le résultat de base	496 722 292	500 829 753
Incidence des options sur actions et des UANRT	1 309 714	1 691 447
Nombre pour le résultat dilué	498 032 006	502 521 200

Au 31 décembre 2020, il y avait 557 056 attributions fondées sur des actions en cours pour lesquelles le prix d'exercice était supérieur au cours moyen du marché, tandis qu'il n'y en avait aucune au 31 décembre 2019. Ces attributions ayant un effet anti-dilutif, elles ont été exclues du calcul du résultat dilué par action.

Note 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre	
	2020	2019
Trésorerie		
Fonds en banque et en caisse	311	335
Équivalents de trésorerie		
Comptes du marché monétaire	1 476	490
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 787	825

Du montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des sommes respectives de 43 M\$ et de 34 M\$ aux 31 décembre 2020 et 2019 étaient détenues par des filiales soumises à des restrictions réglementaires et n'étaient donc pas disponibles pour les besoins généraux de la société.

Note 13 : Créances clients et autres créances d'exploitation

	31 décembre	
	2020	2019
Créances clients	1 195	1 184
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(37)	(30)
Moins le compte de correction de valeur pour ajustements des ventes	(36)	(34)
Créances clients, montant net	1 122	1 120
Autres créances d'exploitation ¹⁾	29	47
Créances clients et autres créances d'exploitation	1 151	1 167

1) Aux 31 décembre 2020 et 2019, comprennent un montant de 11 M\$ et de 27 M\$, respectivement, à recevoir de Refinitiv. Aucune perte de crédit attendue n'est liée à ce montant à recevoir. Se reporter à la note 31.

Le tableau qui suit indique l'ancienneté des créances clients brutes à la date de clôture.

	31 décembre	
	2020	2019
À jour	751	806
En souffrance depuis 1 à 30 jours	195	185
En souffrance depuis 31 à 60 jours	72	63
En souffrance depuis 61 à 90 jours	42	36
En souffrance depuis plus de 91 jours	135	94
Solde au 31 décembre	1 195	1 184

Compte de correction de valeur pour créances douteuses

Le tableau suivant indique les mouvements du compte de correction de valeur pour créances douteuses.

	31 décembre	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	30	30
Charges	51	29
Sorties	(44)	(28)
Cessions d'entreprises	-	(1)
Solde à la fin de l'exercice	37	30

La société est exposée à un risque de crédit normal à l'égard de ses créances d'exploitation et elle a créé des comptes de correction de valeur pour les pertes sur créances. La probabilité de ces pertes est réduite par le fait que la qualité du crédit des clients est examinée avant tout octroi de crédit et qu'il n'existe pas d'exposition importante à un client en particulier.

La société estime les pertes de crédit au titre des créances clients en regroupant ensemble les clients similaires puisqu'ils tendent à partager des caractéristiques de risque de crédit similaires, en tenant compte du nombre de jours depuis lesquels la créance client est en souffrance. Les taux utilisés pour le calcul de la correction de valeur pour pertes sur créances sont fondés sur les pertes de crédit historiques et sont ajustés, selon le jugement de la direction, en fonction de l'information prospective concernant la capacité de paiement du débiteur, y compris des estimations relatives à la crise économique mondiale causée par la pandémie de COVID-19. Les créances clients et autres créances d'exploitation sont radiées lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement, par exemple en cas de faillite du débiteur.

Note 14 : Charges payées d'avance et autres actifs courants

	31 décembre	
	2020	2019
Stocks	26	23
Charges payées d'avance	126	130
Montants à recevoir liés à l'impôt exigible ¹⁾	65	72
Commissions différées	127	117
Autres actifs courants	81	204
Charges payées d'avance et autres actifs courants	425	546

1) Les deux périodes comprennent un montant de 9 M\$ se rapportant à des positions fiscales incertaines, qui ont réduit le total des montants à recevoir liés à l'impôt exigible.

Note 15 : Immobilisations corporelles

Le tableau suivant détaille les immobilisations corporelles.

	Terrains, bâtiments et améliorations	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autre matériel	Total
Coût				
31 décembre 2018	757	774	295	1 826
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	126	-	2	128
Entrées				
Dépenses d'investissement	46	46	16	108
Contrats de location	143	41	-	184
Acquisitions	1	3	3	7
Mises hors service	(3)	(130)	(5)	(138)
Cessions d'entreprises	(168)	(13)	(1)	(182)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	(4)	31	2	29
31 décembre 2019	898	752	312	1 962
Entrées				
Dépenses d'investissement	19	24	23	66
Contrats de location	21	32	2	55
Mises hors service	(19)	(12)	(3)	(34)
Cessions d'entreprises	(10)	-	(6)	(16)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	5	(4)	(32)	(31)
31 décembre 2020	914	792	296	2 002
Cumul des amortissements d'immobilisations corporelles				
31 décembre 2018	(441)	(687)	(225)	(1 353)
Dotation aux amortissements d'immobilisations corporelles de l'exercice	(84)	(54)	(16)	(154)
Mises hors service	3	130	5	138
Cessions d'entreprises	38	10	1	49
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	3	(33)	3	(27)
31 décembre 2019	(481)	(634)	(232)	(1 347)
Dotation aux amortissements d'immobilisations corporelles de l'exercice	(105)	(64)	(15)	(184)
Mises hors service	19	12	3	34
Cessions d'entreprises	7	-	4	11
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	15	2	12	29
31 décembre 2020	(545)	(684)	(228)	(1 457)
Valeur comptable				
31 décembre 2019	417	118	80	615
31 décembre 2020	369	108	68	545

Les actifs entièrement amortis restent inscrits dans le coût et le cumul des amortissements d'immobilisations corporelles jusqu'à ce qu'ils soient mis hors service. Le produit des cessions d'immobilisations corporelles est porté en diminution des actifs et du cumul des amortissements correspondants et est comptabilisé au poste « Bénéfice d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Se reporter à la note 27 pour obtenir des informations concernant les valeurs comptables des actifs au titre des droits d'utilisation et d'autres informations se rapportant aux contrats de location.

Note 16 : Logiciels

Les logiciels comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Coût		
Solde au 1 ^{er} janvier	4 464	4 183
Entrées		
Développement en interne	397	388
Achats	4	15
Acquisitions	25	82
Mises hors service	(57)	(66)
Cessions d'entreprises	(60)	(144)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	(2)	6
Solde au 31 décembre	4 771	4 464
Cumul des amortissements d'immobilisations incorporelles		
Solde au 1 ^{er} janvier	(3 564)	(3 275)
Dotation aux amortissements d'immobilisations incorporelles de l'exercice	(485)	(449)
Mises hors service	57	66
Cessions d'entreprises	49	94
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	2	-
Solde au 31 décembre	(3 941)	(3 564)
Valeur comptable au 31 décembre	830	900

Les actifs entièrement amortis restent inscrits dans le coût et le cumul des amortissements d'immobilisations incorporelles jusqu'à ce qu'ils soient mis hors service. Le produit des cessions de matériel informatique et autres immobilisations corporelles est porté en diminution des actifs et du cumul des amortissements correspondants et il est comptabilisé au poste « Bénéfice d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Note 17 : Autres immobilisations incorporelles identifiables

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée				
	Marques de commerce	Marques de commerce	Relations clients	Bases de données et contenu	Autres	Total
Coût						
31 décembre 2018	2 646	153	1 595	669	741	5 804
Acquisitions	-	40	268	1	-	309
Cessions d'entreprises	-	(28)	(72)	(18)	-	(118)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	1	19	(13)	5	12
31 décembre 2019	2 646	166	1 810	639	746	6 007
Acquisitions	-	2	21	-	-	23
Mises hors service	-	(18)	-	-	(12)	(30)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	(3)	13	1	9	20
31 décembre 2020	2 646	147	1 844	640	743	6 020
Cumul des amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables						
31 décembre 2018	-	(146)	(1 122)	(514)	(698)	(2 480)
Dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables de l'exercice	-	(5)	(66)	(22)	(21)	(114)
Cessions d'entreprises	-	28	72	18	-	118
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	-	(9)	(2)	(2)	(13)
31 décembre 2019	-	(123)	(1 125)	(520)	(721)	(2 489)
Dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles identifiables de l'exercice	-	(10)	(81)	(21)	(11)	(123)
Mises hors service	-	18	-	-	12	30
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	(2)	2	(1)	(10)	(11)
31 décembre 2020	-	(117)	(1 204)	(542)	(730)	(2 593)
Valeur comptable						
31 décembre 2019	2 646	43	685	119	25	3 518
31 décembre 2020	2 646	30	640	98	13	3 427

La valeur comptable des marques de commerce à durée d'utilité indéterminée comprenait les montants suivants :

- 1 939 M\$ pour la marque de commerce de Reuters aux 31 décembre 2020 et 2019;
- 707 M\$ pour la marque de commerce West aux 31 décembre 2020 et 2019.

Compte tenu de leur grande notoriété, de leur long passé et de leur utilité future attendue, on a attribué à ces marques de commerce une durée d'utilité indéterminée. Pour les besoins du test de dépréciation, la marque de commerce West a été attribuée aux UGT du secteur Professionnels du droit, Grandes sociétés et Publications mondiales puisque ces UGT sont les principales bénéficiaires de la marque. La marque de commerce Reuters est considérée comme un actif de support, puisqu'elle est utilisée dans la dénomination de la société; par conséquent, sa valeur comptable a été comparée à la juste valeur excédentaire combinée de toutes les UGT de la société. La société a effectué son test de dépréciation annuel le 1^{er} octobre 2020. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Se reporter à la note 18.

Note 18 : Goodwill

Le tableau qui suit détaille le goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
Coût		
Solde au 1 ^{er} janvier	5 853	5 076
Acquisitions	133	715
Cessions d'entreprises	-	(18)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	(10)	80
Valeur comptable au 31 décembre	5 976	5 853

Test de dépréciation du goodwill

La société a effectué son test de dépréciation annuel en date du 1^{er} octobre 2020. Aucune perte de valeur du goodwill n'a été constatée puisque la juste valeur estimative diminuée des coûts de sortie de chaque UGT représentait plus de 100 % de sa valeur comptable. La société a effectué un test pour chaque groupe d'UGT auquel le goodwill avait été affecté et était surveillé par la direction à la date de réalisation du test. Le tableau suivant indique la valeur comptable du goodwill qui a fait l'objet d'un test de dépréciation pour chaque UGT.

Unité génératrice de trésorerie	2020
Professionnels du droit	3 353
Grandes sociétés	1 294
Fiscalité et comptabilité	869
Reuters News	137
Publications mondiales	248

Dans le cadre du test de dépréciation effectué en 2019, la juste valeur diminuée des coûts de sortie dépassait la valeur comptable de chaque UGT de plus de 100 %. Comme le permet IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, la société n'a pas estimé de nouveau la valeur recouvrable de ses UGT lors du test de dépréciation en 2020, car elle a conclu qu'aucun événement ou changement de situation n'indiquait que la valeur comptable de ces UGT pourrait ne pas être recouvrable. Même si Reuters News constituait une UGT en 2019, elle n'a pas fait l'objet d'un test de dépréciation annuel distinct, car elle ne comportait pas de goodwill. Cependant, une valeur recouvrable a été calculée pour Reuters News dans le cadre du test effectué en 2019 pour évaluer les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les techniques d'évaluation, les principales hypothèses et les sensibilités décrites ci-dessous se rapportent aux valeurs recouvrables établies dans le cadre du test de dépréciation de 2019.

Techniques d'évaluation

Le choix et l'application des techniques d'évaluation, de même que la formulation des principales hypothèses, font appel à l'exercice du jugement. Comme ce fut le cas lors des tests de dépréciation antérieurs, la valeur recouvrable de chaque UGT se fonde sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, estimée à l'aide de la moyenne pondérée de l'approche par le résultat et de l'approche par le marché. IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* définit la juste valeur comme une mesure fondée sur le marché, et non comme une mesure propre à l'entité. La juste valeur de chaque UGT doit donc être déterminée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient plutôt qu'à l'aide des hypothèses qui sont spécifiquement liées à la société. Plus particulièrement, les taux d'actualisation et les taux d'impôt utilisés selon l'approche par le résultat reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient. Aux fins du calcul de ces hypothèses, des données accessibles au public ont été recueillies pour des sociétés qui exercent des activités semblables à celles de chaque UGT, dont les principaux concurrents de la société. Puisque certaines données d'entrée ne sont pas des données de marché observables, l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Approche par le résultat

L'approche par le résultat fait appel aux flux de trésorerie futurs qu'une entreprise générera. La société a utilisé la méthode des flux de trésorerie actualisés, laquelle consiste à projeter les flux de trésorerie et à en établir la valeur actualisée. Le processus d'actualisation utilise un taux de rendement proportionnel au risque lié à l'entreprise et la valeur temporelle de l'argent. L'approche nécessite des hypothèses concernant le taux de croissance des produits des activités ordinaires, les marges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les taux d'impôt et les taux d'actualisation.

Approche par le marché

L'approche par le marché suppose que les entreprises d'un même secteur d'activité partagent des caractéristiques similaires et que la valeur de ces entreprises traduit ces caractéristiques. Ainsi, une comparaison entre une UGT et des entreprises similaires dont l'information financière est publiée peut constituer une base raisonnable pour estimer la juste valeur. Selon l'approche par le marché, la juste valeur est calculée à l'aide de multiples des produits des activités ordinaires et du BAIIA de sociétés de référence dont les activités sont comparables à celles de chaque UGT. Les données sur les sociétés de référence ont été obtenues à partir des informations publiées.

Principales hypothèses

Pondération des techniques d'évaluation

La société a pondéré les résultats des deux techniques d'évaluation susmentionnées, qui ont été appliquées de la même façon à chaque UGT, comme suit : 60 % pour l'approche par le résultat et 40 % pour l'approche par le marché. La société croit qu'en raison de la volatilité des marchés financiers, il est plus approprié d'appliquer un coefficient de pondération plus élevé à l'approche par le résultat.

Projections de flux de trésorerie

Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur le budget interne de la société. La société a projeté les flux de trésorerie sur trois ans et elle a appliqué un taux de croissance perpétuelle par la suite, comme le prescrit IAS 36. Lors de l'établissement des projections de flux de trésorerie pour la période de trois ans, la société a pris en considération la croissance des produits des activités ordinaires et des coûts, de même que les dépenses d'investissement. Pour établir ses prévisions, la société a tenu compte de l'expérience passée, de certaines tendances économiques (p. ex., croissance du PIB et inflation) et des tendances du secteur d'activité et du marché. Les projections ont aussi pris en compte l'effet attendu des initiatives d'efficacité, du lancement de nouveaux produits, des programmes de fidélisation de la clientèle et du degré de maturité des marchés sur lesquels chaque entreprise est présente.

Taux d'actualisation

La société a supposé un taux d'actualisation en vue de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») de sociétés comparables œuvrant dans des secteurs d'activité similaires à celui de l'UGT concernée, sur la base des informations publiées. Le CMPC est une estimation du taux de rendement unifié requis pour les détenteurs de titres de capitaux propres et de titres de créance, et sert de point de départ pour établir un taux d'actualisation approprié. Pour établir le CMPC, il faut analyser séparément le coût des capitaux propres et le coût des titres de créance. Le coût des capitaux propres reflète le taux d'intérêt sans risque à long terme des bons du Trésor des États-Unis et tient compte d'une prime de risque fondée sur les risques auxquels sont exposés les flux de trésorerie projetés de chaque UGT.

Des taux d'actualisation moins élevés ont été appliqués aux UGT dont les flux de trésorerie devraient être moins volatils en raison de certains facteurs, par exemple le degré de maturité des marchés qu'elles servent et leur position sur ces marchés. Des taux d'actualisation plus élevés ont été appliqués aux UGT dont les flux de trésorerie devraient être plus volatils en raison de la concurrence et de leur présence sur des marchés géographiques moins stables.

Taux d'impôt

Les taux d'impôt appliqués aux projections étaient fondés sur les taux d'impôt effectifs de sociétés comparables œuvrant dans des secteurs d'activité similaires à celui de l'UGT concernée, sur la base des informations publiées, ou sur les taux d'impôt prévus par la loi. Les hypothèses fiscales sont sensibles à l'évolution des lois fiscales et des changements dans les territoires où le résultat est dégagé.

Le tableau suivant indique les principales hypothèses retenues pour le test de dépréciation, par UGT.

Unité génératrice de trésorerie	Taux de croissance perpétuelle ¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'impôt
Professionnels du droit	2,5 %	7,0 %	25,6 %
Grandes sociétés	2,5 %	8,0 %	25,9 %
Fiscalité et comptabilité	3,0 %	8,5 %	26,8 %
Reuters News	2,5 %	9,0 %	20,8 %
Publications mondiales	(4,4) %	9,0 %	25,8 %

1) Le taux de croissance perpétuelle s'applique au dernier exercice couvert par les projections de flux de trésorerie.

Résultats et sensibilités

La juste valeur de chaque UGT était supérieure de plus de 100 % à sa valeur comptable. Par conséquent, l'analyse de sensibilité a indiqué qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses portant sur le taux de croissance perpétuelle, sur le taux d'actualisation ou sur l'impôt sur le résultat ne ferait en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

Note 19 : Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant détaille les actifs et passifs financiers comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière.

	Actifs (passifs) au coût amorti	Actifs (passifs) à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Dérivés utilisés à des fins de couverture ¹⁾	Total
31 décembre 2020					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311	1 476	-	-	1 787
Créances clients et autres créances d'exploitation	1 151	-	-	-	1 151
Autres actifs financiers courants	95	517	-	-	612
Autres actifs financiers non courants (note 20)	35	17	46	100	198
Dettes fournisseurs (note 21)	(217)	-	-	-	(217)
Charges à payer (note 21)	(761)	-	-	-	(761)
Autres passifs financiers courants ^{2) 3)}	(374)	(2)	-	-	(376)
Dettes à long terme	(3 772)	-	-	-	(3 772)
Autres passifs financiers non courants (note 22) ⁴⁾	(223)	(1)	-	-	(224)
Total	(3 755)	2 007	46	100	(1 602)

	Actifs (passifs) au coût amorti	Actifs (passifs) à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Dérivés utilisés à des fins de couverture ¹⁾	Total
31 décembre 2019					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	335	490	-	-	825
Créances clients et autres créances d'exploitation	1 167	-	-	-	1 167
Autres actifs financiers courants	98	435	-	-	533
Autres actifs financiers non courants (note 20)	45	24	29	-	98
Dettes courantes	(579)	-	-	-	(579)
Dettes fournisseurs (note 21)	(265)	-	-	-	(265)
Charges à payer (note 21)	(801)	-	-	-	(801)
Autres passifs financiers courants ^{2) 3)}	(365)	(7)	-	(62)	(434)
Dettes à long terme	(2 676)	-	-	-	(2 676)
Autres passifs financiers non courants (note 22) ⁴⁾	(253)	(3)	-	-	(256)
Total	(3 294)	939	29	(62)	(2 388)

1) Les instruments dérivés sont conclus dans un but précis pour chaque transaction et sont liés à des éléments précis (actifs, passifs, engagements fermes ou transactions prévues très probables).

2) Comprennent des obligations locatives de 83 M\$ (69 M\$ en 2019).

3) Comprennent un engagement de rachat d'actions d'un montant maximal de 200 M\$ (200 M\$ en 2019) lié au programme prédéterminé établi par la société avec son courtier afin de racheter les actions de la société pendant ses propres périodes d'interdiction d'opérations. Se reporter à la note 24.

4) Comprennent des obligations locatives de 223 M\$ (253 M\$ en 2019).

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances d'exploitation ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme et des instruments dérivés liés est présentée ci-après.

Dettes et instruments dérivés connexes

Valeur comptable

Les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont appelés « valeur comptable ». Les valeurs comptables de la dette primaire sont prises en compte aux postes « Dette à long terme » et « Dette courante », et les valeurs comptables des instruments dérivés sont prises en compte aux postes « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers », courants et non courants, selon le cas, de l'état consolidé de la situation financière.

Juste valeur

La juste valeur de la dette est estimée au moyen des prix cotés sur le marché pour des instruments similaires ou des taux courants offerts à la société pour une dette dont l'échéance est identique. La juste valeur des swaps sur taux d'intérêt est estimée en fonction des flux de trésorerie actualisés selon les taux actuels de marché et compte tenu du risque de non-exécution.

Le tableau suivant résume la dette et les instruments dérivés liés qui couvraient les flux de trésorerie de cette dette.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Dette primaire	(Actif) au titre des instruments dérivés	Dette primaire	(Actif) au titre des instruments dérivés
31 décembre 2020				
Billets à 2,239 %, 1 400 \$ CA, échéant en 2025	1 093	(100)	1 151	(100)
Billets à 4,30 %, 600 \$, échéant en 2023	597	-	657	-
Billets à 3,85 %, 450 \$, échéant en 2024 ¹⁾	241	-	266	-
Billets à 3,35 %, 500 \$, échéant en 2026	497	-	557	-
Billets à 4,50 %, 350 \$, échéant en 2043 ¹⁾	116	-	130	-
Billets à 5,65 %, 350 \$, échéant en 2043	342	-	471	-
Déventures à 5,50 %, 400 \$, échéant en 2035	395	-	531	-
Déventures à 5,85 %, 500 \$, échéant en 2040	491	-	696	-
Total	3 772	(100)	4 459	(100)
Partie non courante	3 772	(100)		

1) Les billets ont été remboursés en partie en octobre 2018.

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Dette primaire	Passif au titre des instruments dérivés	Dette primaire	Passif au titre des instruments dérivés
31 décembre 2019				
Banques et autres	1	-	1	-
Billets à 3,309 %, 550 \$ CA, échéant en 2021	435	62	435	62
Billets à 3,95 %, 350 \$, échéant en 2021 ¹⁾	143	-	143	-
Billets à 4,30 %, 600 \$, échéant en 2023	596	-	639	-
Billets à 3,85 %, 450 \$, échéant en 2024 ¹⁾	240	-	254	-
Billets à 3,35 %, 500 \$, échéant en 2026	496	-	513	-
Billets à 4,50 %, 350 \$, échéant en 2043 ¹⁾	116	-	120	-
Billets à 5,65 %, 350 \$, échéant en 2043	342	-	412	-
Déventures à 5,50 %, 400 \$, échéant en 2035	395	-	447	-
Déventures à 5,85 %, 500 \$, échéant en 2040	491	-	592	-
Total	3 255	62	3 556	62
Partie courante	579	62		
Partie non courante	2 676	-		

1) Les billets ont été remboursés en partie en octobre 2018.

Activité d'emprunt – dette à long terme

Le tableau suivant présente de l'information concernant les billets que la société a émis et remboursés en 2020 :

Mois/année	Transaction	Montant en capital (en millions)
Billets émis		
Mai 2020	Billets à 2,239 %, échéant en 2025	1 400 \$ CA
Billets remboursés		
Janvier 2020	Billets à 3,309 %, échéant en 2021	550 \$ CA
Janvier 2020	Billets à 3,95 %, échéant en 2021	139 \$ US

Les billets émis en mai 2020 ont immédiatement été convertis en dollars américains, et la société a affecté le produit net de 999 M\$ à ses besoins généraux, qui comprenaient le remboursement de prélèvements effectués sur sa facilité de crédit.

En janvier 2020, la société a remboursé des billets avant leur date d'échéance prévue pour 640 M\$. Ce montant comprend des primes pour remboursement anticipé et le règlement de swaps de devises. Ces remboursements ont été financés au moyen d'emprunts sous forme de papier commercial.

La société n'a émis aucun billet et n'a effectué aucun remboursement sur les titres d'emprunt en 2019.

Swaps combinés sur taux d'intérêt et devises

La société utilise des swaps combinés sur taux d'intérêt et devises fixe-fixe pour couvrir le risque de change lié à sa dette. Ces instruments permettent d'échanger des paiements de capital et d'intérêts libellés en dollars canadiens contre une somme en dollars américains. Les principales modalités des swaps, telles que le calendrier et le montant des flux de trésorerie, correspondent aux modalités de la dette correspondante, ce qui crée un lien économique qui devrait se traduire par une couverture hautement efficace. Afin d'évaluer l'efficacité d'une couverture au moment de sa mise en place et au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la société procède à des tests qualitatifs afin de confirmer que les modalités des instruments n'ont pas changé ainsi qu'à des tests quantitatifs afin d'évaluer si les flux de trésorerie futurs du swap compenseront la dette. Une inefficacité peut résulter de variations des écarts sur les swaps sur devises ou du risque de crédit inhérent aux swaps. Le ratio de couverture de la société est de 1:1 lorsque le montant du capital notionnel des swaps correspond à l'exposition à la dette sous-jacente.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la société a comptabilisé des swaps en cours dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur, qui donnaient lieu à un actif de 100 M\$ (passif net de 62 M\$ en 2019). Ces swaps ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Ces instruments se détaillent comme suit :

Contrepartie reçue	Contrepartie versée	Risque couvert	Année d'échéance	Montant en capital
Couvertures de flux de trésorerie en 2020				
Dollars CA, taux fixe	Dollars US, taux fixe	Change	2025	999 \$ US
Couvertures de flux de trésorerie en 2019				
Dollars CA, taux fixe	Dollars US, taux fixe	Change	2020	483 \$ US

La partie inefficace des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée en résultat net correspond à un profit de 10 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (néant en 2019). Le profit, qui était inscrit au poste « Partie des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée en résultat net » de l'état consolidé du résultat global, a été reclassé au poste « Autres produits financiers (charges financières) » de l'état consolidé du résultat net.

Risque de change

Chaque date de clôture, la quasi-totalité de la dette était libellée en dollars américains ou avait été transformée en une obligation financière en dollars américains au moyen de swaps.

La valeur comptable de la dette, dont aucune tranche n'était garantie, était libellée dans les monnaies suivantes :

	Avant couvertures de change		Après couvertures de change	
	31 décembre 2020	2019	31 décembre 2020	2019 ¹⁾
Dollar canadien	1 093	435	-	-
Dollar américain	2 679	2 819	3 672	3 316
Autres monnaies	-	1	-	1
	3 772	3 255	3 672	3 317

1) Compte tenu d'ajustements de juste valeur de 3 M\$ au 31 décembre 2019 liés à la composante intérêts de la juste valeur des instruments de couverture réglés en janvier 2020.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les billets et débentures de la société (après déduction des swaps) étaient à taux fixe. Le taux d'intérêt moyen pondéré s'établissait à 4,1 % en 2020 (4,6 % en 2019).

Contrats de change

Il n'y avait aucun contrat de change en cours au 31 décembre 2020. En 2019, la société avait conclu des contrats de change visant la vente de livres sterling afin de gérer le risque de change lié à certains éléments des flux de trésorerie, exclusion faite de la dette. Au 31 décembre 2019, le notionnel cumulatif en dollars américains des contrats en cours s'établissait à 111 M\$. La juste valeur de ces contrats correspondait à un passif de 7 M\$, présenté au poste « Autres passifs financiers » des passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Profits et pertes sur la juste valeur résultant des instruments financiers dérivés

Le tableau suivant indique les profits et les pertes sur la juste valeur résultant des instruments financiers dérivés qui ont été comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et des variations des capitaux propres.

	Exercices clos les 31 décembre			
	2020		2019	
	Profit sur la juste valeur comptabilisé en résultat net	Perte sur la juste valeur comptabilisée en capitaux propres	Profit (perte) sur la juste valeur comptabilisé en résultat net	Perte sur la juste valeur comptabilisée en capitaux propres
Bons de souscription	82	-	419	-
Contrats de change	11	-	(7)	-
Instruments de couverture :				
Swaps combinés sur taux d'intérêt et devises – couvertures de flux de trésorerie ¹⁾	107	(11)	19	(6)
Swaps sur taux d'intérêt différés – couvertures de flux de trésorerie	1	-	1	-
	201	(11)	432	(6)

1) En 2020, comprennent des profits de change de 97 M\$ (21 M\$ en 2019), des couvertures inefficaces de 10 M\$ (néant en 2019) liées aux couvertures sur la dette libellée en dollars canadiens et un montant de néant (une perte de 2 M\$ 2019) lié aux swaps qui ont été résiliés avant leur échéance dans le cadre du remboursement anticipé de la dette couverte connexe.

Gestion des risques financiers

La société est exposée à une série de risques financiers, à savoir le risque de marché (principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait de ses activités diversifiées et mondiales. Un service centralisé de la trésorerie de la société s'efforce de réduire au minimum les effets défavorables éventuels de ces risques en utilisant, au besoin, des stratégies de couverture, ainsi qu'en s'associant à des institutions financières de grande qualité, limitant ainsi l'exposition aux contreparties et garantissant des sources de financement souples. Le chef de la direction financière assure une surveillance de l'approche globale et veille à ce que des lignes directrices strictes soient suivies et à ce que des processus de contrôle interne soient mis en œuvre.

Risque de marché

Risque de change

Bien que la société présente ses états financiers consolidés en dollars américains, elle transige une partie de ses activités en utilisant d'autres monnaies et est donc soumise à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères en dollars américains et au risque de change.

Compte tenu des fluctuations du cours de change entre 2019 et 2020, la conversion des monnaies étrangères a fait diminuer les produits des activités ordinaires consolidés et les charges d'exploitation consolidées de 1 % – et a donné lieu à des pertes de change nettes de 12 M\$ (profits de change nets de 109 M\$ en 2019) comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière – qui ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, au sein des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société.

L'exposition liée aux transactions en monnaies étrangères est réduite du fait que la société facture les services aux clients et engage les charges d'exploitation dans la monnaie fonctionnelle de l'entité juridique qui comptabilise les transactions. Cependant, la société est exposée au risque lié aux transactions en monnaies étrangères découlant de la réévaluation des prêts intragroupe non permanents conclus avec certaines de ses entités, qui influe sur le bénéfice.

Le tableau suivant indique l'incidence qu'une appréciation hypothétique de 10 % du dollar américain par rapport aux autres devises aurait eue sur le bénéfice par suite de variations de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2020.

(Diminution) augmentation du bénéfice	£	€	\$ CA	Autres monnaies	Total
Incidence sur le bénéfice attribuable aux actifs et aux passifs financiers ¹⁾	-	(1)	-	3	2
Incidence sur le bénéfice attribuable aux prêts intragroupe non permanents	(21)	(3)	52	(7)	21
Incidence totale sur le bénéfice	(21)	(4)	52	(4)	23

1) Compte non tenu de la dette transformée en obligations financières en dollars américains au moyen de swaps.

La société n'utilise des instruments dérivés que pour réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les emprunts en dollars canadiens sont généralement convertis en une obligation financière en dollars américains au moyen de swaps sur devises. Chaque date de clôture présentée, la quasi-totalité de la dette était libellée en dollars américains ou avait été transformée en une obligation financière en dollars américains au moyen de swaps.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en raison de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses emprunts à long terme.

Au 31 décembre 2020, la majeure partie des 1 787 M\$ (825 M\$ en 2019) en trésorerie et en équivalents de trésorerie était constituée d'actifs productifs d'intérêts. Selon les montants inscrits au 31 décembre 2020, une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt aurait fait augmenter ou diminuer les produits d'intérêts annuels d'environ 17 M\$ (8 M\$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, les billets et débetures de la société (après déduction des swaps) portaient intérêt à des taux fixes.

Au 31 décembre 2020, aucun dérivé n'était désigné comme instrument de couverture de juste valeur.

Risque de prix

La société n'est pas exposée à un risque de prix important découlant des titres de capitaux propres et des marchandises dans le cours normal des activités. Toutefois, la valeur des bons de souscription détenus par la société dans Refinitiv (se reporter à la rubrique « Évaluation des bons de souscription de Refinitiv » plus loin pour de plus amples informations) et la valeur de la transaction avec LSEG (se reporter à la note 8) étaient susceptibles de varier par suite des fluctuations du cours des actions de LSEG.

À l'avenir, notre participation indirecte dans LSEG sera susceptible de varier en fonction des fluctuations du cours des actions de LSEG et du taux de change entre la livre sterling et le dollar américain (se reporter à la note 32).

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments financiers dérivés, ainsi que du crédit consenti aux clients, y compris les créances d'exploitation impayées. La société cherche à réduire au minimum le risque de crédit en prenant les mesures décrites ci-après.

- La trésorerie est placée auprès d'institutions financières de premier ordre, et un plafond est établi pour chaque institution financière. Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient détenus à environ 99 % dans des institutions auxquelles au moins une des principales agences de notation a accordé la note A- ou supérieure.
- Les autres parties aux contrats dérivés sont de grandes institutions financières internationales dont la note est de première qualité, et toute exposition importante à une contrepartie en particulier est surveillée et limitée.
- La société évalue la qualité de crédit de ses clients.

Au 31 décembre 2020, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers n'était nécessaire, mis à part le compte de correction de valeur pour créances douteuses (se reporter à la note 13). De plus, aucun actif financier ni aucun autre actif n'avaient été donnés en garantie.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit, en supposant l'absence de facteurs atténuants, correspondrait à la somme de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie de 1 787 M\$ (825 M\$ en 2019), de ses créances clients et autres créances d'exploitation de 1 151 M\$ (1 167 M\$ en 2019), de son exposition aux instruments dérivés de 100 M\$ (néant en 2019) et de ses autres actifs financiers de 664 M\$ (602 M\$ en 2019).

Risque de liquidité

Un service centralisé de la trésorerie favorise un financement flexible en évaluant les flux de trésorerie attendus et en préservant une capacité d'emprunt suffisante à l'égard des facilités de crédit fermes. L'estimation des flux de trésorerie se fonde sur des prévisions en continu des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les prévisions tiennent aussi compte des limites d'emprunt, des restrictions de trésorerie et de la conformité aux clauses restrictives.

L'excédent de la trésorerie sur les besoins de fonds de roulement est investi dans des fonds du marché monétaire ou des dépôts bancaires du marché monétaire assortis d'échéances qui coïncident avec les besoins prévus en trésorerie. Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à 1,8 G\$. De plus, la société maintient un programme de papier commercial, qui constitue un moyen efficace d'obtenir du financement à court terme efficace et flexible, et une facilité de crédit de 1,8 G\$, qui lui fournit des liquidités additionnelles, comme il est décrit plus loin.

Programme de papier commercial

Aux termes de son programme de papier commercial, la société peut émettre des billets jusqu'à un maximum de 1,8 G\$. Aucun papier commercial n'était en circulation aux 31 décembre 2020 et 2019. En janvier 2020, la société a émis un montant de 630 M\$ sous forme de papier commercial dont le produit a servi à rembourser des dettes avant leur échéance. Les emprunts sous forme de papier commercial de la société ont été remboursés plus tard au cours de l'exercice, principalement à l'aide de sommes empruntées aux termes de notre facilité de crédit, comme il est expliqué ci-dessous. La société n'a pas émis de papier commercial en 2019.

Facilité de crédit

La société a conclu une convention de facilité de crédit consortiale d'un montant de 1,8 G\$ qui vient à échéance en décembre 2024 et qui peut être utilisée pour obtenir des liquidités pour les besoins généraux de l'entreprise (notamment aux fins des acquisitions et du financement de son programme de papier commercial). Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun emprunt sur cette facilité de crédit n'était en cours. En 2020, la société a emprunté, puis remboursé, 1,0 G\$ aux termes de cette facilité. D'après les notations actuelles de la société, le taux d'intérêt aux termes de la convention de facilité de crédit est fonction du taux LIBOR/EURIBOR majoré de 112,5 points de base. La société peut demander une augmentation de l'engagement des prêteurs d'un montant global de 600 M\$, jusqu'à un montant maximal de 2,4 G\$, sous réserve de l'approbation des prêteurs concernés.

La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni, qui réglemente le taux LIBOR, a l'intention de supprimer progressivement ce taux de référence d'ici la fin de 2021. De nouveaux taux de référence ont été établis et les travaux se poursuivent en vue de la mise en place de meilleures structures à terme et de liquidité, lesquelles sont nécessaires pour remplacer les structures LIBOR existantes. À l'exception des taux de référence fondés sur le LIBOR retenus aux termes de la facilité de crédit externe de la société, la société n'a pas d'entente importante avec des tiers qui utilise ou mentionne le LIBOR comme taux de référence et qu'il faudrait modifier.

Si Moody's ou S&P abaissaient la notation sur la dette de la société, les commissions et les coûts financiers de la facilité de crédit pourraient augmenter, sans aucune conséquence toutefois sur la disponibilité de la facilité. À l'opposé, un relèvement de la notation pourrait réduire les commissions et le coût d'emprunt.

La société garantit les emprunts de ses filiales aux termes de la facilité de crédit. La société est également tenue de maintenir un ratio de la dette nette, au sens donné à ce terme dans la convention de crédit (total de la dette après déduction des swaps, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie), établie le dernier jour du trimestre, par rapport au BAIIA, selon la définition donnée dans la convention de crédit (bénéfice avant intérêts, impôt, dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et autres modifications décrites dans la convention de crédit) d'au plus 4,5 pour 1 pour les quatre derniers trimestres écoulés. Si la société réalisait une acquisition dont le prix d'achat dépassait 500 M\$, le ratio de la dette nette sur le BAIIA augmenterait temporairement à 5,0 pour 1 pour les trois trimestres suivant la transaction, après quoi il reviendrait à 4,5 pour 1. Au 31 décembre 2020, la société respectait cette clause restrictive puisque son ratio de la dette nette sur le BAIIA, calculé aux termes de sa facilité de crédit consortiale, s'établissait à 1,0 pour 1.

Les tableaux suivants détaillent les passifs financiers non dérivés et dérivés selon leur échéance contractuelle résiduelle à partir du 31 décembre 2020 et du 31 décembre 2019. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
Dette à long terme ¹⁾	-	-	600	242	1 099	1 869	3 810
Intérêts à payer ¹⁾	153	153	153	127	105	1 103	1 794
Sorties de trésorerie liées aux couvertures de la dette	22	22	22	22	1 010	-	1 098
Entrées de trésorerie liées aux couvertures de la dette ¹⁾	(25)	(25)	(25)	(25)	(1 110)	-	(1 210)
Dettes d'exploitation	217	-	-	-	-	-	217
Charges à payer	761	-	-	-	-	-	761
Obligations locatives	92	76	49	39	29	44	329
Autres passifs financiers	291	-	-	-	-	-	291
Total	1 511	226	799	405	1 133	3 016	7 090

31 décembre 2019	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
Dette courante ²⁾	579	-	-	-	-	-	579
Dette à long terme ³⁾	-	-	-	600	242	1 869	2 711
Intérêts à payer ³⁾	132	128	128	128	102	1 196	1 814
Sorties de trésorerie liées aux couvertures de la dette ²⁾	499	-	-	-	-	-	499
Entrées de trésorerie liées aux couvertures de la dette ²⁾	(437)	-	-	-	-	-	(437)
Dettes d'exploitation	265	-	-	-	-	-	265
Charges à payer	801	-	-	-	-	-	801
Obligations locatives	80	75	60	41	34	64	354
Autres passifs financiers	295	-	-	-	-	-	295
Total	2 214	203	188	769	378	3 129	6 881

1) Flux de trésorerie contractuels calculés au moyen des taux de change au comptant au 31 décembre 2020.

2) Remboursement anticipé de la dette canadienne et de la dette libellée en dollars américains visées par des couvertures en janvier 2020.

3) Paiements contractuels de capital et d'intérêts.

Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la société vise à s'assurer qu'elle possède la capacité d'investissement nécessaire pour accroître les produits des activités ordinaires tant en interne qu'au moyen d'acquisitions externes, tout en maintenant son levier financier et la qualité de son crédit à long terme et en continuant à redistribuer de la trésorerie à ses actionnaires.

Les sources de liquidités existantes de la société sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le programme de papier commercial et la facilité de crédit. De temps à autre, la société émet des titres de créance. Ces sources fourniront un financement suffisant pour permettre à la société d'honorer ses obligations courantes et i) de réinvestir dans ses activités, en effectuant des dépenses d'investissement et des

acquisitions; ii) d'assurer le service de la dette et iii) de verser des dividendes aux actionnaires et racheter des actions. La société s'est donné comme objectif de maintenir le nombre de ses actions ordinaires en circulation autour de 500 millions en procédant à des rachats d'actions pour compenser la dilution associée à ses régimes de réinvestissement des dividendes et d'attributions incitatives en actions.

Par ailleurs, la société vise un ratio maximal de la dette nette, telle qu'elle est définie ci-dessous, sur le BAIIA ajusté de 2,5 fois comme mesure de la souplesse financière et de sa capacité à maintenir des notations de catégorie investissement. Au 31 décembre 2020, le ratio de la société était inférieur à sa cible maximale.

La société bénéficie de notations de première qualité qui lui procurent une plus grande souplesse financière et la capacité d'emprunter en vue de financer ses activités et ses stratégies de croissance. Le tableau qui suit indique les notations que les agences avaient attribuées aux titres en cours de la société au 31 décembre 2020 :

	Moody's	S&P Global Ratings	DBRS Limited	Fitch
Dette à long terme	Baa2	BBB	BBB (élevé)	BBB+
Papier commercial	P-2	A-2	R-2 (élevé)	F1
Tendance ou perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

La dette nette est définie comme la dette totale (compte non tenu des coûts de transactions, des primes et des escomptes non amortis connexes) plus la composante change de la juste valeur des instruments de couverture connexes et les obligations locatives, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Étant donné que la société couvre une partie de sa dette pour réduire le risque, les instruments de couverture sont pris en compte lors du calcul de l'ensemble des obligations liées à l'encours de la dette. Cependant, comme la société prévoit généralement conserver la dette et les instruments de couverture qui s'y rattachent jusqu'à l'échéance, elle ne tient pas compte de la juste valeur des instruments de couverture dans le calcul de la dette nette.

Le tableau qui suit présente le calcul de la dette nette¹⁾:

	31 décembre	
	2020	2019
Dette courante	-	579
Dette à long terme	3 772	2 676
Total de la dette	3 772	3 255
Swaps	(100)	62
Total de la dette après déduction des swaps	3 672	3 317
Moins l'ajustement de juste valeur pour les instruments de couverture ²⁾	1	-
Total de la dette, compte tenu des contrats de couverture de change	3 673	3 317
Moins les coûts de transactions, les surcotes et les décotes compris dans la valeur comptable de la dette	38	36
Plus les obligations locatives (partie courante et non courante)	306	322
Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 787)	(825)
Dette nette ¹⁾	2 230	2 850

1) La dette nette est une mesure financière hors IFRS.

2) Représente la composante intérêts de la juste valeur des instruments de couverture qui sont déduits afin de refléter les sorties de trésorerie nettes à l'échéance.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations des passifs et des flux de trésorerie liés aux activités de financement pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Billets et débitures ¹⁾	Facilités de crédit	Passifs (actifs) au titre d'instruments dérivés	Obligations locatives	Total des passifs liés aux activités de financement
31 décembre 2018	3 216	-	76	-	3 292
Adoption d'IFRS 16	-	-	-	197	197
Paievements au titre du capital des contrats de location	-	-	-	(51)	(51)
Contrats de location supplémentaires	-	-	-	176	176
Fluctuations du change	21	-	(21)	-	-
Autres, montant net ²⁾	18	-	7	-	25
31 décembre 2019	3 255	-	62	322	3 639
Produit tiré de la dette	999	1 020	-	-	2 019
Remboursements sur la dette	(560)	(1 020)	(65)	-	(1 645)
Paievements au titre du capital des contrats de location	-	-	-	(75)	(75)
Contrats de location supplémentaires	-	-	-	58	58
Fluctuations du change	97	-	(97)	4	4
Autres, montant net ²⁾	(19)	-	-	(3)	(22)
31 décembre 2020	3 772	-	(100)	306	3 978

1) Comprennent la dette bancaire et les autres instruments financiers inclus dans la dette courante.

2) Comprennent les primes de remboursement anticipé de titres d'emprunt, l'amortissement des coûts de transactions et des décotes, l'effet des variations de juste valeur sur les dérivés et les versements d'intérêts sur les contrats de location.

Estimation de juste valeur

Les instruments financiers inscrits dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur ont été évalués selon une hiérarchie à plusieurs niveaux, qui sont les suivants :

- **Niveau 1** – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- **Niveau 2** – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- **Niveau 3** – données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Le tableau suivant indique les niveaux de la hiérarchie des données qui ont servi à l'évaluation de la juste valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière.

31 décembre 2020				
Actifs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Solde total
Comptes du marché monétaire	-	1 476	-	1 476
Bons de souscription ¹⁾	-	-	517	517
Autres créances ²⁾	-	-	17	17
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 476	534	2 010
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ³⁾	27	19	-	46
Dérivés utilisés à des fins de couverture ⁴⁾	-	100	-	100
Total des actifs	27	1 595	534	2 156
Passifs				
Contrepartie éventuelle ⁵⁾	-	-	(3)	(3)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	(3)	(3)
Total des passifs	-	-	(3)	(3)

31 décembre 2019				
Actifs	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Solde total
Comptes du marché monétaire	-	490	-	490
Bons de souscription ¹⁾	-	-	435	435
Autres créances ²⁾	-	-	24	24
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	490	459	949
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ³⁾	2	27	-	29
Total des actifs	2	517	459	978
Passifs				
Contrats de change à terme ⁶⁾	-	(7)	-	(7)
Contrepartie éventuelle ⁵⁾	-	-	(3)	(3)
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	-	(7)	(3)	(10)
Dérivés utilisés à des fins de couverture ⁴⁾	-	(62)	-	(62)
Total des passifs	-	(69)	(3)	(72)

1) Les bons de souscription ont trait à l'ancienne participation de la société dans Refinitiv comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (se reporter à la note 8).

2) Créances aux termes d'ententes d'indemnisation (se reporter à la note 30).

3) Placements détenus dans des entités sur lesquelles la société n'exerce ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable.

4) Composés de swaps de devises fixe-fixe sur la dette.

5) Obligations liées au versement d'une contrepartie additionnelle pour des acquisitions antérieures, en fonction de certaines mesures de performance dont il a été convenu au moment de l'acquisition.

6) Utilisés pour gérer le risque de change lié aux flux de trésorerie compte non tenu de la dette.

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des bons de souscription de Refinitiv, dont l'évaluation relevait du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
1 ^{er} janvier	435	16
Profit inscrit au poste « Autres profits d'exploitation, montant net »	82	419
31 décembre	517	435

La société comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie à la clôture de la période de présentation au cours de laquelle l'événement ou le changement de circonstance ayant entraîné le transfert a eu lieu. Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de la hiérarchie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Techniques d'évaluation

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (p. ex., les instruments dérivés hors cote) est établie au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation utilisent au maximum les données de marché observables qui sont disponibles et reposent aussi peu que possible sur des estimations propres à l'entité. Si toutes les données d'entrée importantes nécessaires à la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables, l'instrument se classe au niveau 2. Si l'une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données observables de marché, l'instrument est alors classé dans le niveau 3.

Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers comprennent les suivantes :

- Des prix cotés sur un marché ou par un courtier pour des instruments similaires sont utilisés.
- La juste valeur des swaps combinés sur taux d'intérêt et devises et des contrats de change à terme correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs, sur la base de courbes de rendement observables.
- La juste valeur des autres créances tient compte des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'intérêt en vigueur sur le marché et du risque de non-exécution.
- La juste valeur de la contrepartie éventuelle est fondée sur des estimations des produits des activités ordinaires futurs.

Évaluation des bons de souscription de Refinitiv

- Le 1^{er} août 2019, la société a convenu, conjointement avec des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone, de vendre Refinitiv, entreprise dans laquelle la société détenait une participation de 45 %, à LSEG, dans le cadre d'une transaction avec échange d'actions dont la clôture a eu lieu le 29 janvier 2021 (se reporter à la note 8). Aux termes de la convention de bons de souscription, la transaction constituait un changement de contrôle selon lequel l'exercice des bons de souscription dans le cadre de la clôture de la transaction a conféré à la société le droit à 4,5 millions d'actions de Refinitiv additionnelles. La valeur des bons de souscription aux 31 décembre 2020 et 2019 rendait compte de la conclusion d'une entente définitive visant la vente de l'entreprise Refinitiv le 1^{er} août 2019. La clôture de la transaction le 29 janvier 2021 n'ayant pas été considérée comme un événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement, aucun ajustement n'a été apporté à la valeur au 31 décembre 2020 pour tenir compte de la clôture de la transaction. Ainsi, la valeur à chacune des dates a été établie essentiellement en fonction du nombre d'actions supplémentaires de Refinitiv auquel la société avait droit à la clôture et du cours de l'action de LSEG aux 31 décembre 2020 et 2019, respectivement. L'évaluation tenait aussi compte (sur une base moyenne pondérée) de différentes issues selon la probabilité que la clôture de la transaction ait lieu. Au premier trimestre de 2021, la société comptabilisera un profit sur la transaction qui tiendra compte de la valeur des bons de souscription établie selon le cours de l'action de LSEG le 29 janvier 2021.
- Le modèle de simulation Monte-Carlo, qui était une composante de l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription de Refinitiv, génère des valeurs fondées sur les résultats aléatoires de simulations de distribution de probabilités. Les principales données d'entrée du modèle Monte-Carlo comprennent les suivantes : la valeur estimative des titres de capitaux propres de Refinitiv; la structure du capital de Refinitiv; la volatilité attendue; le taux de rendement sans risque; les dividendes ou distributions annuels; ainsi que les hypothèses concernant le moment de la survenance d'un événement de liquidité. En règle générale, une augmentation de la valeur des titres de capitaux propres aurait entraîné une hausse de la juste valeur des bons de souscription et, inversement, une diminution aurait entraîné une baisse de la juste valeur des bons de souscription.

Compensation des actifs et passifs financiers

La société est soumise à des conventions-cadres de compensation avec certaines contreparties. Certaines de ces conventions permettent la compensation des actifs et des passifs dans le cours normal des activités, les soldes étant inscrits au montant net à l'état consolidé de la situation financière. Parfois, la compensation n'est permise qu'en cas de faillite ou de manquement d'une des parties à la convention, et les soldes ne sont pas présentés au montant net à l'état consolidé de la situation financière. Le tableau qui suit présente les soldes qui sont visés par des conventions-cadres de compensation. Il n'y a toutefois eu aucune compensation aux 31 décembre 2020 et 2019.

Actifs financiers	Actifs financiers bruts	Passifs financiers bruts déduits des actifs	Actifs financiers nets à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers connexes non déduits	Montant net
Actifs financiers dérivés	100	-	100 ¹⁾	-	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	-	33 ²⁾	-	33
31 décembre 2020	133	-	133	-	133
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	-	17 ²⁾	-	17
31 décembre 2019	17	-	17	-	17

Passifs financiers	Passifs financiers bruts	Actifs financiers bruts déduits des passifs	Passifs financiers nets à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers connexes non déduits	Montant net
Passifs financiers dérivés	68	-	68 ³⁾	-	68
Dette bancaire	1	-	1 ⁴⁾	-	1
31 décembre 2019	69	-	69	-	69

1) Pris en compte au poste « Autres actifs financiers non courants » à l'état consolidé de la situation financière.

2) Pris en compte au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » à l'état consolidé de la situation financière.

3) Pris en compte aux postes « Autres passifs financiers courants » et « Provisions et autres passifs non courants » à l'état consolidé de la situation financière.

4) Pris en compte au poste « Dette courante » à l'état consolidé de la situation financière.

Note 20 : Autres actifs non courants

	31 décembre	
	2020	2019
Excédents nets des régimes à prestations définies (note 26)	128	85
Valeur de rachat de polices d'assurance vie	334	320
Commissions différées	105	82
Autres actifs financiers (note 19)	198	98
Autres actifs non courants	23	26
Total des autres actifs non courants	788	611

Note 21 : Dettes d'exploitation, charges à payer et provisions

	31 décembre	
	2020	2019
Dettes fournisseurs	217	265
Passif d'impôt exigible ¹⁾	251	124
Charges à payer	761	801
Provisions (note 22)	111	119
Autres passifs courants	70	64
Total des dettes d'exploitation, charges à payer et provisions	1 410	1 373

1) Comprend un montant de 214 M\$ (204 M\$ en 2019) se rapportant à des positions fiscales incertaines, dont ont été déduits les impôts à recevoir dans les mêmes territoires.

Note 22 : Provisions et autres passifs non courants

	31 décembre	
	2020	2019
Obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 26)	598	714
Autres passifs financiers (note 19)	224	256
Rémunération et intéressement du personnel différés ¹⁾	111	141
Provisions	140	126
Autres passifs non courants	10	27
Total des provisions et autres passifs non courants	1 083	1 264

1) En juin 2020, la société a modifié son régime de rémunération des administrateurs non membres du personnel de manière à ce que les administrateurs ne soient plus en mesure de décider si les UAD acquises dans le cadre de leur rémunération seront payées sous forme de trésorerie ou d'actions ordinaires. Les UAD des administrateurs sont donc désormais classées comme étant réglées en instruments de capitaux propres, et un montant de 27 M\$ a été reclassé dans le surplus d'apport.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

	Provisions pour charges du personnel	Provisions pour coûts de restructuration	Provisions pour charges liées aux installations	Autres provisions	Total des provisions
Solde au 31 décembre 2018	-	94	28	209	331
Charges	12	117	3	70	202
Utilisation	(25)	(145)	(18)	(113)	(301)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	13	(10)	14	(4)	13
Solde au 31 décembre 2019	-	56	27	162	245
Moins les provisions courantes	-	56	2	61	119
Provisions non courantes	-	-	25	101	126
Solde au 31 décembre 2019	-	56	27	162	245
Charges	61	-	3	30	94
Utilisation	(15)	(52)	(2)	(7)	(76)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	1	-	(13)	(12)
Solde au 31 décembre 2020	46	5	28	172	251
Moins les provisions courantes	46	5	3	57	111
Provisions non courantes	-	-	25	115	140

Provisions pour charges du personnel

Les provisions pour charges du personnel se composaient d'indemnités de fin de contrat de travail.

Provisions pour coûts de restructuration

En 2019, la société a comptabilisé des indemnités de fin de contrat de travail de 117 M\$ liées à la réduction des effectifs visant à rationaliser la structure de l'organisation et à repositionner la société à la suite de la séparation du secteur Activités financières et risque du reste de la société.

Provisions pour charges liées aux installations

Les provisions pour charges liées aux installations incluent les obligations liées à la remise en état d'immeubles loués, qui découlent de l'acceptation par la société de remettre un immeuble loué dans un état particulier à la fin du bail. Les provisions pour de telles obligations concernent principalement des contrats de location venant à échéance dans les quatre prochaines années.

Autres provisions

Les autres provisions incluent les divers éléments qui s'inscrivent dans le cours normal des activités tels que les provisions liées aux cessions, les provisions pour frais juridiques et les provisions pour les coûts de soins de santé.

Note 23 : Impôt différé

Le tableau suivant indique l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé.

Passif d'impôt différé	Goodwill et autres immobilisations incorporelles identifiables	Logiciels et immobilisations corporelles	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Autres	Total
31 décembre 2018	528	18	463	239	1 248
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	-	38	-	10	48
Acquisitions	63	16	-	-	79
Produit inscrit dans l'état du résultat net – activités poursuivies	(11)	(19)	(158)	(62)	(250)
Produit inscrit dans l'état du résultat net – activités abandonnées	-	(4)	(2)	-	(6)
Produit inscrit dans l'état du résultat global	-	-	(9)	-	(9)
Cessions d'entreprises	(2)	(12)	-	-	(14)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	-	1	-	13	14
31 décembre 2019	578	38	294	200	1 110
Acquisitions	5	2	-	-	7
(Produit) charge inscrite dans l'état du résultat net – activités poursuivies	(33)	(19)	(159)	48	(163)
Charge inscrite dans l'état du résultat global	-	-	36	-	36
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	(4)	2	1	2	1
31 décembre 2020	546	23	172	250	991

Actif d'impôt différé	Pertes fiscales	Goodwill et autres immobilisations incorporelles identifiables ¹⁾	Avantages du personnel et rémunération	Autres	Total
31 décembre 2018	73	11	238	177	499
Incidence de l'adoption d'IFRS 16	-	-	-	45	45
Produit (charge) inscrit dans l'état du résultat net – activités poursuivies	7	1 158	(5)	(15)	1 145
Charge inscrite dans l'état du résultat net – activités abandonnées	(7)	-	-	(6)	(13)
Produit inscrit dans les autres éléments du résultat global	-	-	12	-	12
Produit inscrit en capitaux propres	-	-	8	-	8
Cessions d'entreprises	-	-	-	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	18	(1)	-	(2)	15
31 décembre 2019	91	1 168	253	198	1 710
Produit (charge) inscrit dans l'état du résultat net – activités poursuivies	29	(59)	(24)	122	68
Produit inscrit dans l'état du résultat net – activités abandonnées	-	-	-	4	4
Charge inscrite dans les autres éléments du résultat global	-	-	(17)	-	(17)
Produit inscrit en capitaux propres	-	-	3	-	3
Écarts de conversion et autres éléments, montant net	11	1	(1)	22	33
31 décembre 2020	131	1 110	214	346	1 801
Actif d'impôt différé net au 31 décembre 2019					600
Actif d'impôt différé net au 31 décembre 2020					810

1) La période de 2019 tient compte d'une augmentation de 1,2 G\$ de la valeur fiscale d'actifs détenus par une filiale à l'étranger.

Le tableau qui suit indique les périodes estimées en vue du recouvrement des soldes d'impôt différé.

	31 décembre	
	2020	2019
Passifs d'impôt différé		
Passifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	866	1 107
Passifs d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	125	3
Total des passifs d'impôt différé	991	1 110
Actifs d'impôt différé		
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	1 666	1 616
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	135	94
Total des actifs d'impôt différé	1 801	1 710
Actif d'impôt différé net	810	600

En décembre 2019, la société a restructuré les activités de certaines filiales à l'étranger qui étaient assujetties à des taux d'imposition différents. La restructuration a donné lieu à une augmentation de la valeur fiscale des activités restructurées pour l'acquéreur et à un produit d'impôt connexe de 1,2 G\$. La société a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1,2 G\$, qu'elle prévoit réaliser dans les périodes à venir, compte tenu de la rentabilité passée des activités restructurées et de leur rentabilité future prévue. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal connexe par imputation aux bénéfices imposables futurs et la résolution de positions fiscales incertaines sont probables. La capacité de réaliser ces actifs d'impôt différé dépend de plusieurs facteurs, dont la rentabilité future des établissements et la résolution des contrôles fiscaux se trouvant dans les territoires où les actifs d'impôt différé surviennent.

Le tableau qui suit résume les pertes fiscales de la société, certaines différences temporaires déductibles et les autres avantages fiscaux au 31 décembre 2020.

	Reports en avant de pertes / Avantages fiscaux	Valeur fiscale	Actifs d'impôt différé non comptabilisés	Actifs d'impôt différé nets ¹⁾
Pertes d'exploitation nettes au Canada	2 130	562	(559)	3
Pertes d'exploitation nettes dans d'autres territoires	1 911	491	(430)	61
Pertes en capital	737	162	(99)	63
Participation dans des filiales	300	75	(75)	-
Autres différences temporaires déductibles	30	8	(8)	-
Pertes d'exploitation nettes dans des États des États-Unis ²⁾	n.s.	12	(10)	2
Autres avantages et crédits ³⁾	n.s.	87	(7)	80
Total		1 397	(1 188)	209

1) Comprend des pertes fiscales de 131 M\$ et d'autres actifs d'impôt différé de 78 M\$.

2) Le montant global des pertes d'exploitation nettes dans des États des États-Unis n'est pas significatif parce que les règles de regroupement et de répartition diffèrent d'un État à l'autre.

3) Puisque les autres avantages et crédits sont calculés après impôt, il n'y a aucun report en avant de pertes à présenter.

S'ils ne sont pas utilisés, la plupart des reports en avant de pertes fiscales au Canada et dans les États américains viendront à expiration entre 2021 et 2040. La majorité des reports en avant de pertes fiscales dans les autres territoires n'ont pas de date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires associées aux participations dans des filiales et aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence si la société est en mesure de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires s'inverseront ou dans le cas où l'inversion ne donnerait pas lieu à un passif d'impôt. Les différences temporaires sont principalement attribuables aux résultats non distribués des filiales non canadiennes, qui se montaient à 12,1 G\$ au 31 décembre 2020 (10,9 G\$ en 2019).

Note 24 : Capital-actions

Le tableau suivant indique la variation du capital-actions, qui englobe le capital déclaré et le surplus d'apport.

	Nombre d'actions ordinaires	Capital déclaré	Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série II	Surplus d'apport	Capital-actions total
Solde au 31 décembre 2018	501 493 187	3 333	110	1 905	5 348
Actions émises aux termes du RRD	361 470	23	-	-	23
Régimes de rémunération fondée sur des actions ¹⁾	3 074 176	178	-	(104)	74
Rachats d'actions ordinaires ²⁾	(7 469 287)	(68)	-	-	(68)
Solde au 31 décembre 2019	497 459 546	3 466	110	1 801	5 377
Actions émises aux termes du RRD	313 879	23	-	-	23
Régimes de rémunération fondée sur des actions ¹⁾	1 896 489	136	-	(62)	74
Rachats d'actions ordinaires ²⁾	(2 552 386)	(16)	-	-	(16)
Solde au 31 décembre 2020	497 117 528	3 609	110	1 739	5 458

- 1) Les fluctuations du surplus d'apport englobent les paiements réglés en trésorerie se rapportant aux retenues d'impôt à la source des régimes de rémunération fondée sur des actions. De plus, en 2020, la société a modifié son régime de rémunération des administrateurs non membres du personnel de manière à ce que les administrateurs ne soient plus en mesure de décider si les UAD acquises dans le cadre de leur rémunération seront payées sous forme de trésorerie ou d'actions ordinaires. Les UAD des administrateurs sont donc désormais classées comme étant réglées en instruments de capitaux propres, et un montant de 27 M\$ auparavant classé dans les provisions et autres passifs non courants a été reclassé dans le surplus d'apport à l'état consolidé de la situation financière.
- 2) Le capital déclaré a été réduit d'un montant de (18) M\$ et de (20) M\$ aux 31 décembre 2020 et 2019, respectivement, lié au programme de rachat d'actions prédéterminé. Se reporter à la rubrique « Rachats d'actions » ci-dessous.

Les actions ordinaires de la société n'ont pas de valeur nominale, et le nombre d'actions ordinaires autorisé est illimité.

Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont déclarés en dollars américains. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, les dividendes versés sur les actions ordinaires sont présentés déduction faite des montants réinvestis dans la société dans le cadre de son régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »). Les dividendes déclarés par action ordinaire et les dividendes versés sur les actions ordinaires s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,52 \$	1,44 \$
Dividendes déclarés	753	721
Dividendes réinvestis	(23)	(23)
Dividendes versés	730	698

Les actionnaires ordinaires inscrits peuvent participer au RRD, aux termes duquel les dividendes en trésorerie sont automatiquement réinvestis dans de nouvelles actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond à la moyenne pondérée du cours de l'action à la Bourse de Toronto sur les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement la date de clôture des registres en vue de la distribution des dividendes.

Rachats d'actions – offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat »)

La société peut occasionnellement racheter des actions (et les annuler ultérieurement) conformément à sa stratégie en matière de gestion du capital. Les rachats d'actions sont généralement effectués dans le cadre d'une offre de rachat. Aux termes de l'offre de rachat actuellement en vigueur, la société peut racheter jusqu'à 5 millions d'actions ordinaires entre le 4 janvier 2021 et le 3 janvier 2022 dans le cadre d'opérations sur le marché libre à la TSX, à la NYSE, à une autre bourse ou à un système de négociation parallèle admissible, ou par tout autre moyen autorisé par la TSX ou la NYSE ou selon les lois applicables, y compris au moyen de contrats de rachat privés, si la société obtient à cette fin une ordonnance d'exemption d'offre publique de rachat auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées au Canada. Le prix payé par la société pour ses actions dans le cadre d'opérations sur le marché libre aux termes de l'offre de rachat correspondra au cours de l'action au moment de l'achat ou à tout autre prix autorisé par la TSX. Les rachats d'actions s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Rachats d'actions (en millions de dollars américains)	200	488
Nombre d'actions rachetées (en millions)	2,6	7,8
Rachats d'actions – prix moyen par action en dollars américains	78,37 \$	62,33 \$

En février 2020, la société a racheté pour un montant de 200 M\$ de ses actions ordinaires aux termes d'un programme de rachat annoncé en octobre 2019. Les décisions concernant les rachats futurs, le cas échéant, dépendront de certains facteurs comme la conjoncture du marché, le cours de l'action et les autres possibilités d'investissement pour favoriser la croissance. La société peut choisir, en tout temps, de suspendre le rachat d'actions ou d'y mettre fin conformément aux lois en vigueur. De temps à autre, si la société ne possède pas de renseignements importants la concernant ou concernant ses titres que le public ignorerait, elle peut établir un programme prédéterminé avec son courtier en vue de racheter des actions pendant des périodes au cours desquelles elle n'est normalement pas active sur les marchés en raison de ses propres périodes d'interdiction d'opérations, de ses propres règles sur les opérations d'initié ou d'autres facteurs. Tout programme établi avec le courtier de la société sera adopté conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et aux exigences de la règle 10b5-1 de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée. La société a établi un programme de ce genre avec son courtier le 29 décembre 2020. Par conséquent, la société a inscrit un passif de 200 M\$ au poste « Autres passifs financiers » des passifs courants au 31 décembre 2020, ainsi qu'un montant correspondant dans les capitaux propres à l'état consolidé de la situation financière (200 M\$ en 2019). En février 2021, la société a racheté pour un montant de 200 M\$ de ses actions ordinaires aux termes de son offre de rachat qui a commencé en janvier 2021.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série II

Le capital-actions privilégié autorisé de la société comprend un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale. Les administrateurs sont autorisés à émettre des actions privilégiées sans valeur nominale en une ou plusieurs séries et à décider du nombre d'actions à émettre pour chaque série ainsi que des conditions qui s'y rattachent. Aux 31 décembre 2020 et 2019, 6 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série II, avaient été autorisées et émises, et étaient en circulation. Les actions privilégiées de série II ne comportent pas de droit de vote et elles sont rachetables au gré de la société à raison de 25,00 \$ CA chacune, plus les dividendes courus. Les dividendes sont payables trimestriellement à un taux annuel correspondant à 70 % du taux préférentiel bancaire canadien, applicable au capital déclaré de ces actions.

Note 25 : Rémunération fondée sur des actions

La société offre des régimes de rémunération dont les paiements sont réglés en instruments de capitaux propres, en contrepartie des services rendus par les membres du personnel. Chaque régime est décrit ci-après.

Régime d'intéressement fondé sur des actions

Aux termes de son régime d'intéressement fondé sur des actions, la société peut consentir à certains membres du personnel des options sur actions, des UANRT, des unités d'actions de négociation restreinte liées au rendement (« UANRR ») ainsi que d'autres attributions fondées sur des actions, sous réserve d'un nombre maximal de 69 150 969 actions ordinaires. Au 31 décembre 2020, 11 106 551 attributions pouvaient être consenties (12 703 952 en 2019). Le tableau suivant résume les méthodes ayant servi à établir la juste valeur de chaque type d'attribution et la période d'acquisition connexe sur laquelle la charge de rémunération est constatée.

Type d'attribution	Période d'acquisition	Évaluation de la juste valeur	Règlement en instruments de capitaux propres
			Charge de rémunération fondée sur :
Options sur actions	Jusqu'à 4 ans	Modèle d'évaluation des options de Black et Scholes	Juste valeur le dernier jour ouvrable précédant la date d'attribution
UANRT	Jusqu'à 5 ans	Cours de clôture de l'action ordinaire	Juste valeur le dernier jour ouvrable précédant la date d'attribution
UANRR	Période de rendement de 3 ans	Cours de clôture de l'action ordinaire	Juste valeur le dernier jour ouvrable précédant la date d'attribution

Des informations supplémentaires sur chaque type d'attribution sont fournies ci-après.

Options sur actions

La durée maximale d'une option est de 10 ans à partir de la date de l'attribution. Aux termes du régime, les options peuvent être attribuées par référence au cours de l'action ordinaire de la société à la Bourse de New York ou à la Bourse de Toronto.

Le tableau suivant détaille la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 et les montants retenus comme principales hypothèses pour l'application du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.

	2020	2019
Juste valeur moyenne pondérée (\$)	6,73	5,65
Moyenne pondérée des montants retenus comme principales hypothèses :		
Cours de l'action (\$)	75,96	54,48
Prix d'exercice (\$)	75,96	54,48
Taux d'intérêt sans risque	0,9 %	2,6 %
Taux de dividende	3,1 %	3,3 %
Facteur de volatilité	16 %	15 %
Durée de vie attendue (en années)	5	5

Le modèle de Black et Scholes a été conçu pour estimer la juste valeur des options cotées sur lesquelles les droits d'acquisition ne sont pas soumis à restrictions. Le modèle fait appel à des hypothèses subjectives, notamment la volatilité attendue du cours de l'action. Les données historiques sont prises en considération lors de la formulation des hypothèses.

Unités d'actions de négociation restreinte temporelles (« UANRT »)

Les UANRT confèrent au porteur le droit de recevoir une action ordinaire pour chaque unité qui est acquise, à la date d'acquisition des droits. Les porteurs d'UANRT n'ont aucun droit de vote et accumulent des UANRT additionnelles en fonction des dividendes théoriques que la société aurait versés sur ses actions ordinaires chaque date de versement de dividendes. Ces dividendes théoriques sont réinvestis dans des UANRT additionnelles. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, la juste valeur moyenne pondérée des UANRT attribuées a été respectivement de 75,68 \$ et de 59,97 \$.

Unités d'actions de négociation restreinte liées au rendement (« UANRR »)

Les UANRR confèrent au porteur le droit de recevoir une action ordinaire pour chaque unité qui est acquise, à la date d'acquisition des droits. Les porteurs d'UANRR n'ont aucun droit de vote et accumulent des UANRR additionnelles en fonction des dividendes théoriques que la société aurait versés sur ses actions ordinaires chaque date de versement de dividendes. Ces dividendes théoriques sont réinvestis dans des UANRR additionnelles. Le pourcentage des UANRR initialement attribuées pour lesquelles les droits sont acquis dépend du rendement de la société, habituellement sur une période de trois ans, par rapport à certains objectifs de rendement préétablis. De 0 % à 200 % des UANRR initiales qui ont été attribuées en 2019 et en 2020 sont susceptibles d'être acquises. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, la juste valeur moyenne pondérée des UANRR attribuées a été respectivement de 75,95 \$ et de 54,78 \$.

Régime d'achat d'actions pour les membres du personnel (« RAAP »)

La société offre un RAAP en vertu duquel les membres du personnel admissibles peuvent acheter des actions ordinaires à un escompte de 15 % par rapport au cours de clôture affiché à la Bourse de New York le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. Chaque trimestre, les membres du personnel peuvent consentir à une retenue à la source sur leur rémunération admissible, jusqu'à concurrence de 21 250 \$ par année (ou un montant équivalent dans une monnaie étrangère pour le RAAP mondial). L'escompte est passé en charges au fur et à mesure qu'il est engagé. Un nombre maximal de 20 388 909 actions ordinaires peuvent être rachetées aux termes du RAAP.

Le tableau qui suit indique l'évolution des attributions en cours et leurs prix d'exercice moyens pondérés respectifs.

	Options sur actions	UANRT	UANRR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (\$) ¹⁾
Attributions en cours (en milliers) :					
En cours au 31 décembre 2018	8 459	2 419	1 594	12 472	39,11
Attribuées	908	818	456	2 182	54,48
Exercées	(3 971)	(483)	(1 087)	(5 541)	38,21
Déchues	(322)	(259)	(82)	(663)	-
En cours au 31 décembre 2019	5 074	2 495	881	8 450	42,36
Exercables au 31 décembre 2019	1 449	-	-	1 449	39,77
Attribuées	1 113	573	398	2 084	75,96
Exercées	(2 575)	(660)	(463)	(3 698)	40,05
Déchues	(151)	(283)	(71)	(505)	-
En cours au 31 décembre 2020	3 461	2 125	745	6 331	54,06
Exercables au 31 décembre 2020	577	-	-	577	44,35

1) Représente le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions. Les UANRT et les UANRR sont exclues, puisqu'elles donnent à leur porteur le droit de recevoir des actions ordinaires à l'acquisition, sans prix d'exercice associé.

Pour 2020, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des attributions susmentionnées correspond à 69,98 \$ l'action (59,61 M\$ en 2019).

Le tableau suivant présente une ventilation de la charge de rémunération fondée sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Options sur actions	UANRT	UANRR	RAAP	Total
31 décembre 2020	7	40	13	4	64
31 décembre 2019	5	35	12	4	56

Pour ce qui est des attributions fondées sur des actions au 31 décembre 2020, la société s'attend à verser aux autorités fiscales environ 115 \$ au 31 décembre 2020 (127 M\$ en 2019) à l'égard des obligations relatives à la retenue à la source du personnel lorsque ces attributions seront exercées.

Le tableau suivant résume d'autres informations concernant les attributions d'options sur actions en cours au 31 décembre 2020.

Fourchette des prix d'exercice ¹⁾	Nombre en cours (en milliers)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré des attributions en cours	Nombre exercable (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré des attributions exercables
De 35,01 à 40,00	1 090	7,23	39,23 \$	276	38,47 \$
De 40,01 à 45,00	574	6,17	42,30 \$	117	42,30 \$
De 50,01 à 55,00	753	8,18	54,36 \$	181	54,36 \$
De 60,01 à 65,00	12	8,36	63,26 \$	3	63,26 \$
De 75,01 à 80,00	1 032	9,18	75,96 \$	-	-
Total	3 461			577	

1) Les UANRT et les UANRR sont exclues, puisqu'elles donnent à leur porteur le droit de recevoir des actions ordinaires à l'acquisition, sans prix d'exercice associé.

Note 26 : Régimes d'avantages du personnel

Prestations de retraite

La société offre des régimes d'avantages sociaux futurs à prestations définies et à cotisations définies dont bénéficie la quasi-totalité de son personnel. Les coûts des avantages sociaux futurs sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les avantages sont acquis par les membres du personnel. Les régimes à prestations définies offrent des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux membres du personnel couverts. Les principaux régimes sont évalués conformément à IAS 19 *Avantages du personnel* selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principaux régimes à prestations définies par capitalisation sont le régime de retraite collectif de Thomson Reuters, qui couvre les membres du personnel aux États-Unis, et le régime de retraite de The Thomson Corporation PLC (le « régime TTC »), qui couvre les membres du personnel au Royaume-Uni. La société a aussi des obligations sans capitalisation, qui consistent en des régimes de retraite complémentaires des dirigeants (les « RRCD ») et en des avantages complémentaires de retraite, qui sont composés essentiellement de prestations pour soins médicaux pour employés retraités, principalement aux États-Unis. Les obligations au titre des prestations définies ailleurs dans le monde sont moins importantes.

Conception et gouvernance des régimes à prestations définies

Le montant des prestations est généralement fondé sur le salaire et les années de service, bien que chaque régime ait une formule de prestations unique. Les membres du personnel qui participent au régime TTC (et à certains régimes de moindre envergure à l'échelle mondiale) peuvent également verser des cotisations facultatives pour augmenter les prestations futures. L'âge habituel de départ à la retraite se situe entre 60 et 65 ans, et les prestations sont généralement payables sous forme de rente ou de montant forfaitaire. Des provisions ont été constituées pour la plupart des régimes afin de couvrir les prestations en cas de retraite anticipée ou de décès, les prestations de survivant et les prestations d'invalidité. Aux termes du régime TTC, les prestations acquises d'anciens employés qui n'ont pas encore l'âge de partir à la retraite sont détenues en sursis. Aux termes du régime de retraite collectif de Thomson Reuters, les anciens employés et les employés qui quitteront leur emploi et dont les prestations sont acquises peuvent recevoir les prestations sous forme de montant forfaitaire ou choisir de différer les prestations jusqu'à la retraite. De plus, les futurs retraités aux termes du régime de retraite collectif de Thomson Reuters peuvent recevoir les prestations sous forme de montant forfaitaire ou de rente. Les prestations admissibles aux termes du régime TTC augmentent en fonction de l'inflation, alors que les prestations au titre du régime de retraite collectif de Thomson Reuters ne sont pas indexées à l'inflation. Dans certains pays, la société gère des régimes à solde de caisse (comptabilisés comme des obligations au titre des prestations définies) dans lesquels le solde cumulé du compte de retraite est fondé sur des attributions au salarié et à l'employeur ainsi que sur un taux de crédit annuel promis.

Sauf lorsque la loi l'exige, presque tous les régimes à prestations définies sont fermés aux nouveaux employés.

Le régime de retraite collectif de Thomson Reuters est un régime de retraite admissible aux États-Unis qui est régi par la loi appelée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (« ERISA »). À titre de fiduciaire du régime, la société a pour politique de cotiser au moins le montant minimal exigé en vertu d'ERISA.

Comme pour le régime de retraite collectif de Thomson Reuters, la société assume le coût du régime TTC (moins les cotisations des membres du personnel). Toutefois, la responsabilité de la gestion et de la gouvernance du régime TTC revient à un conseil de fiduciaires indépendant (les « fiduciaires »). Les fiduciaires ont la responsabilité de mener des évaluations triennales (sauf si les circonstances exigent une évaluation plus fréquente) et de garantir les fonds pour le paiement des prestations. Afin d'élaborer des évaluations de capitalisation et des politiques de placement, les fiduciaires consultent l'actuaire du régime (qui est indépendant de l'actuaire de la société) et les conseillers en placement du régime (qui sont aussi indépendants des conseillers en placement de la société) ainsi que la société. Les fiduciaires et la société doivent convenir d'un calendrier des cotisations en vue d'atteindre les objectifs en matière de capitalisation. Ces arrangements sont mis à jour conjointement avec les évaluations triennales.

Divers régimes de retraite sont gérés à d'autres emplacements à l'échelle internationale conformément aux règlements et aux pratiques locaux.

Modification et réduction de régime

En décembre 2020, la société a modifié le régime de retraite collectif de Thomson Reuters afin de geler les charges à payer pour les services futurs à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette modification a donné lieu à un profit de 119 M\$, comptabilisé au poste « Autres profits d'exploitation, montant net » à l'état consolidé du résultat net, qui reflète une réduction de l'obligation au titre des prestations définies du régime de retraite collectif de Thomson Reuters.

En 2019, des profits sur réduction des régimes de 8 M\$ ont été comptabilisés au poste « Autres profits d'exploitation, montant net », en raison du nombre moins élevé d'employés accumulant des années de service dans le cadre de divers régimes à prestations définies.

Obligations nettes au titre des régimes à prestations définies

Le tableau suivant indique l'évolution des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies.

	Régimes de retraite ¹⁾		Avantages complémentaires de retraite ¹⁾		Total ¹⁾	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
1 ^{er} janvier	(510)	(589)	(119)	(112)	(629)	(701)
Produit (charge) au titre des régimes comptabilisés à l'état du résultat net	43	(67)	(3)	(13)	40	(80)
Gains (pertes) actuariels	60	(49)	18	(4)	78	(53)
Écarts de conversion	5	1	2	-	7	1
Cotisations versées	28	195	6	8	34	203
Cessions d'entreprises	-	-	-	1	-	1
Autres	2	(1)	(2)	1	-	-
Obligations nettes au titre des régimes au 31 décembre	(372)	(510)	(98)	(119)	(470)	(629)
Excédents nets des régimes comptabilisés en actifs non courants					128	85
Obligations nettes au titre des régimes comptabilisées en passifs non courants					(598)	(714)

1) Y compris les montants des régimes à prestations définies et d'avantages complémentaires de retraite qui ne sont pas significatifs et qui ne sont pas compris dans l'analyse détaillée ci-après.

Analyse des principaux régimes à prestations définies

L'analyse qui suit porte sur les principaux régimes à prestations définies de la société, dont les plus importants sont aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Les excédents nets (obligations nettes) au titre des prestations définies des principaux régimes à prestations définies sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme suit :

	Par capitalisation		Sans capitalisation ¹⁾		Avantages complémentaires de retraite		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
31 décembre								
Valeur actualisée des obligations au titre des régimes	(3 915)	(3 628)	(317)	(299)	(75)	(102)	(4 307)	(4 029)
Juste valeur des actifs des régimes	3 867	3 428	-	-	-	-	3 867	3 428
Obligations nettes au titre des régimes	(48)	(200)	(317)	(299)	(75)	(102)	(440)	(601)
Excédents nets des régimes	125	83	-	-	-	-	125	83
Obligations nettes au titre des régimes	(173)	(283)	(317)	(299)	(75)	(102)	(565)	(684)

1) Les régimes de retraite sans capitalisation consistent en des RRCD qui sont offerts au personnel admissible.

Obligation au titre des prestations définies

Le tableau qui suit résume l'évolution de l'obligation au titre des prestations définies.

Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture	(3 628)	(3 164)	(299)	(279)	(102)	(104)	(4 029)	(3 547)
Coût des services rendus au cours de la période	(44)	(39)	(1)	(2)	-	(1)	(45)	(42)
Frais d'administration	(7)	(11)	(1)	(1)	-	-	(8)	(12)
Coût financier	(103)	(119)	(9)	(12)	(3)	(4)	(115)	(135)
Pertes actuarielles découlant de modifications des hypothèses financières ¹⁾	(406)	(497)	(20)	(27)	(10)	(8)	(436)	(532)
Gains actuariels découlant de modifications des hypothèses démographiques	23	52	2	4	1	1	26	57
(Pertes) profits liés à l'expérience ²⁾	(20)	1	(3)	(4)	28	6	5	3
Cotisations salariales	(1)	(1)	-	-	(2)	(2)	(3)	(3)
Prestations versées	190	172	20	22	8	10	218	204
Frais d'administration décaissés	7	11	-	-	-	-	7	11
Profit sur réduction des régimes	-	8	-	-	-	-	-	8
Modifications des régimes ³⁾	119	-	(4)	-	-	-	115	-
Écarts de conversion	(43)	(42)	(2)	(1)	-	-	(45)	(43)
Autres	(2)	1	-	1	5	-	3	2
Obligations au titre des prestations définies à la clôture	(3 915)	(3 628)	(317)	(299)	(75)	(102)	(4 307)	(4 029)

1) Les pertes de 2020 et 2019 sont essentiellement liées à la diminution des taux d'actualisation utilisés pour évaluer l'obligation.

2) En 2020, les profits liés à l'expérience comptabilisés au titre des avantages complémentaires de retraite rendent compte de coûts moins élevés du fait que le régime de soins médicaux à l'intention des retraités, qui était autoassuré, est désormais assumé par une société d'assurance.

3) En 2020, les profits sont principalement liés à la modification du régime de retraite collectif de Thomson Reuters visant à geler les charges à payer pour les services futurs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le montant total des obligations au titre des prestations définies à la clôture peut être analysé en fonction des groupes de participants et des secteurs géographiques.

Au 31 décembre	2020	2019	Au 31 décembre	2020	2019
Employés actifs	27 %	30 %	États-Unis	69 %	70 %
Employés ayant droit à une rente différée	35 %	33 %	Royaume-Uni	27 %	26 %
Retraités	38 %	37 %	Reste du monde	4 %	4 %
Obligations au titre des prestations définies à la clôture	100 %	100 %		100 %	100 %

La durée moyenne pondérée des obligations au titre du régime de retraite collectif de Thomson Reuters et du régime TTC en 2020 était de 17 ans (17 ans en 2019) et de 18 ans (18 ans en 2019), respectivement.

Actifs des régimes

Le tableau qui suit résume l'évolution des actifs des régimes.

Juste valeur des actifs des régimes	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Juste valeur d'ouverture des actifs des régimes	3 428	2 857	-	-	-	-	3 428	2 857
Produit d'intérêts ¹⁾	94	110	-	-	-	-	94	110
Rendement des actifs des régimes, compte non tenu des montants inclus dans le produit d'intérêts ²⁾	482	424	-	-	-	-	482	424
Cotisations patronales	7	173	20	22	6	8	33	203
Cotisations salariales	1	1	-	-	2	2	3	3
Prestations versées	(190)	(172)	(20)	(22)	(8)	(10)	(218)	(204)
Frais d'administration décaissés	(7)	(11)	-	-	-	-	(7)	(11)
Écarts de conversion	51	43	-	-	-	-	51	43
Autres	1	3	-	-	-	-	1	3
Juste valeur de clôture des actifs du régime	3 867	3 428	-	-	-	-	3 867	3 428

1) Le produit d'intérêts est calculé selon le taux d'actualisation pour la période.

2) Le rendement des actifs des régimes représente la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le produit d'intérêts calculé selon le taux d'actualisation.

Politique de placement des régimes par capitalisation

Les actifs des régimes sont investis afin d'assurer adéquatement le service des prestations et de réduire au minimum les cotisations que la société versera à long terme dans la caisse des régimes. Toutefois, la répartition des placements varie selon les régimes. La société capitalise des régimes sans capitalisation et des régimes d'avantages complémentaires de retraite lorsque les réclamations sont faites.

Les fiduciaires du régime, composés de la société ou des fiduciaires du régime, établissent des politiques et stratégies de placement pour chaque régime par capitalisation et supervisent la répartition des placements, y compris la sélection des gestionnaires de placement, les demandes d'études sur l'actif et le passif et les objectifs stratégiques à long terme. La répartition des placements tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la situation de capitalisation du régime, l'équilibre entre risque et rendement, les besoins de liquidités du régime, les conditions du marché et la conjoncture économique courante et prévue, le risque propre à la catégorie d'actifs ainsi que le profil de risque et le schéma habituel des échéances des régimes respectifs.

Les fourchettes de répartition des placements cibles servent de lignes directrices, non de limites. Les régimes par capitalisation peuvent avoir des portefeuilles fortement diversifiés et comprendre des placements en titres de capitaux propres, en titres à revenu fixe, en titres immobiliers, en contrats d'assurance, en dérivés et en d'autres catégories d'actifs, par la propriété directe ou par l'entremise d'autres instruments tels des fonds communs de placement, des fonds mis en commun et des fonds de couverture. Les dérivés peuvent être utilisés pour atteindre des objectifs de placement ou comme une composante de la gestion du risque, comme pour les stratégies relatives aux taux d'intérêt et à la gestion des devises.

Les grandes catégories d'actifs des régimes par capitalisation sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Coté ¹⁾		Non coté		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Au 31 décembre						
Titres de capitaux propres²⁾						
États-Unis	157	144	65	50	222	194
Royaume-Uni	3	6	-	-	3	6
Tous les autres	109	92	526	479	635	571
Total des titres de capitaux propres	269	242	591	529	860	771
Obligations³⁾						
Sociétés						
États-Unis	226	201	791	698	1 017	899
Royaume-Uni	-	-	-	149	-	149
Tous les autres	3	2	109	54	112	56
État						
États-Unis	3	2	631	552	634	554
Tous les autres	4	3	13	11	17	14
Autres titres à revenu fixe	73	68	183	112	256	180
Total des obligations	309	276	1 727	1 576	2 036	1 852
Actifs multiples⁴⁾						
Royaume-Uni	-	7	-	-	-	7
Tous les autres	1	-	134	133	135	133
Total des actifs multiples	1	7	134	133	135	140
Biens immobiliers	4	2	-	-	4	2
Assurance	-	-	36	38	36	38
Dérivés	-	-	679	266	679	266
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	11	97	341	109	352
Autres	1	1	7	6	8	7
Total	596	539	3 271	2 889	3 867	3 428

1) Évaluation d'actifs fondée sur le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs : prix cotés (non ajustés) dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

2) Les titres de capitaux propres comprennent les placements en actions et les fonds axés sur les stratégies relatives aux actions.

3) Les obligations comprennent les placements en obligations et les fonds axés sur les stratégies visant un revenu fixe. Dans ce groupe, les titres d'État comprennent les titres de créance émis par des organismes gouvernementaux à l'échelle nationale, de l'État ou régionale; et les Autres titres à revenu fixe comprennent les stratégies axées sur le crédit combinant les titres d'État et les titres de sociétés.

4) La catégorie Actifs multiples comprend les fonds qui investissent dans une gamme de catégories d'actifs.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun titre de Thomson Reuters n'était détenu dans les actifs des régimes de retraite de la société.

Cotisations

En 2020, la société a versé des cotisations de 33 M\$ dans ses principaux régimes à prestations définies. En 2019, la société a versé des cotisations de 203 M\$ dans ses principaux régimes à prestations définies, dont 167 M\$ versés au régime TTC en février 2019 en vue de satisfaire aux obligations de financement aux termes des lois encadrant les régimes de retraite au Royaume-Uni qui ont découlé de la vente du secteur Activités financières et risque.

En 2021, la société prévoit verser des cotisations d'environ 39 M\$ dans ses principaux régimes à prestations définies, soit 6 M\$ conformément à sa politique normale de capitalisation et 33 M\$ au titre des prestations que la société s'attend à verser dans le cadre des régimes sans capitalisation et des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

À l'occasion, la société peut décider d'effectuer des cotisations facultatives afin d'améliorer la situation de capitalisation des régimes. Dans le cas de certains régimes, les fiduciaires ont le droit de demander une évaluation spéciale à la suite de laquelle la société pourrait devoir verser des cotisations imprévues. Des facteurs liés au marché pourraient aussi influencer sur le montant des cotisations et le moment où elles sont versées. Le montant de toutes cotisations futures requises aux termes de régimes de retraite et le moment où elles seront versées peuvent différer de façon importante des estimations de la société au 31 décembre 2020.

Hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente les hypothèses actuarielles moyennes pondérées.

	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
31 décembre						
Taux d'actualisation	2,22 %	2,94 %	2,59 %	3,31 %	2,05 %	3,03 %
Taux d'inflation hypothétique	2,78 %	3,19 %	2,71 %	2,37 %	-	-
Taux d'augmentation des salaires	3,48 %	3,44 %	1,75 %	3,50 %	3,50 %	3,40 %
Taux d'augmentation des paiements de prestations	2,79 %	3,03 %	2,75 %	3,05 %	-	-
Évolution des coûts médicaux	-	-	-	-	7,50 %	6,25 %

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché des titres de créance à taux fixe et de première qualité, taux qui ont été ajustés pour tenir compte de la durée des sorties de trésorerie futures attendues au titre des prestations de retraite. Pour estimer le taux d'actualisation, la société a utilisé une courbe de rendement hypothétique représentative des taux de rendement des obligations à coupon zéro de première qualité dont la durée coïncide avec celle des paiements futurs attendus liés à l'obligation au titre des prestations. Pour le régime de retraite collectif de Thomson Reuters et le régime TTC, collectivement, une variation à la hausse ou à la baisse de 0,25 % du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse ou une hausse d'environ 160 M\$ des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020.

Taux d'inflation, hausse des salaires et prestations de retraite

Le taux d'inflation, qui a une incidence sur la hausse des prestations de retraite admissibles au Royaume-Uni, a été établi par rapport à l'indice des prix à la consommation et au détail. Pour le régime TTC, une variation à la hausse ou à la baisse de 0,25 % des taux d'augmentation des versements de prestation aurait entraîné une hausse ou une baisse d'environ 25 M\$ des obligations au titre des prestations définies. Étant donné le gel du régime de retraite collectif de Thomson Reuters à compter du 1^{er} janvier 2023, l'hypothèse relative au taux d'augmentation des salaires n'a plus une incidence importante sur l'analyse de sensibilité des obligations au titre des prestations définies.

Évolution des coûts médicaux

Le calcul de l'évolution des coûts médicaux repose sur l'expérience actuarielle relative aux demandes de prestations médicales de la société, ainsi que sur une projection des coûts médicaux sur les périodes à venir. Le taux moyen d'évolution des coûts médicaux retenu pour 2020 est de 7,5 %, et diminue graduellement pour atteindre 4,8 % en 2032. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux d'évolution des coûts médicaux aurait fait augmenter ou baisser d'environ 6 M\$ les obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2020.

Hypothèses de mortalité

Les hypothèses de mortalité ayant servi à l'évaluation des obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2020 sont fondées sur ce qui suit :

- Régime de retraite collectif de Thomson Reuters : table Pri-2012/table de mortalité MP-2020;
- Régime TTC : tables de projections des indemnités en fonction des particularités démographiques et de l'amélioration de l'espérance de vie (*SAPS S3 Light Tables*).

Le tableau qui suit présente l'espérance de vie d'un participant type du régime qui part à la retraite à 65 ans, aux 31 décembre 2020 et 2019, et d'un autre âgé de 40 ans, aux 31 décembre 2020 et 2019, qui partira à la retraite dans 25 ans lorsqu'il aura 65 ans, selon les hypothèses de mortalité retenues.

31 décembre 2020	Espérance de vie en années	
	Homme	Femme
Membre du personnel qui part à la retraite le 31 décembre 2020 à 65 ans	21	23
Membre du personnel âgé de 40 ans au 31 décembre 2020 qui partira à la retraite à 65 ans	23	24

31 décembre 2019	Espérance de vie en années	
	Homme	Femme
Membre du personnel qui part à la retraite le 31 décembre 2019 à 65 ans	22	23
Membre du personnel âgé de 40 ans au 31 décembre 2019 qui partira à la retraite à 65 ans	24	25

Pour le régime de retraite collectif de Thomson Reuters et le régime TTC, collectivement, une augmentation d'une année de l'espérance de vie dans tous les groupes d'âge aurait fait augmenter d'environ 100 M\$ l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2020.

Les analyses de sensibilité sont fondées sur une variation visant une hypothèse, toutes les autres hypothèses restant constantes, afin d'exclure toute interdépendance entre les hypothèses. La méthode d'évaluation (c.-à-d. la valeur actualisée de l'obligation calculée selon la méthode des unités de crédit projetées) appliquée aux analyses de sensibilité est conforme à celle qui est utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, à l'état consolidé de la situation financière.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes significatifs auxquels la société est exposée en ce qui concerne les régimes à prestations définies sont décrits ci-après.

- **Risque de placement** : Les rendements des actifs du régime pourraient ne pas suffire pour financer les obligations au titre du régime. Pour atténuer ce risque, les fiduciaires du régime constituent des politiques de placement et examinent périodiquement les répartitions des placements afin de veiller à ce que les politiques et répartitions soient alignées sur les objectifs de financement. Par ailleurs, les fiduciaires du régime examinent la performance du gestionnaire de fonds par rapport aux indices de référence, sur des mandats de placement particuliers.
- **Risque de taux d'intérêt** : Une baisse de taux d'intérêt augmentera la valeur des obligations au titre du régime ainsi que les placements dans des titres à revenu fixe servant à financer les obligations. Bien qu'un montant important des actifs du régime constitue des placements en titres à revenu fixe, les régimes d'avantages par capitalisation de la société ne suivent pas strictement une stratégie de placement visant à rapprocher les actifs des passifs. Ainsi, les passifs du régime peuvent augmenter plus vite que les actifs dans un contexte de taux d'intérêt à la baisse, ce qui pourrait forcer la société à verser des cotisations supplémentaires. La diversification des actifs atténue le risque en créant la possibilité d'obtenir des rendements supérieurs à l'augmentation des passifs et de réinvestir les rendements excédentaires dans des actifs appariés aux passifs, ce qui permet de réduire la nécessité de cotisations par la société.
- **Risque d'inflation** : Les augmentations des prestations de retraite en raison de l'inflation peuvent dépasser les prévisions, ce qui pourrait se traduire par des obligations au titre des régimes plus élevées que prévu. Pour atténuer ce risque, certains actifs des régimes sont investis dans des actifs de couverture, qui peuvent comprendre des dérivés et des obligations indexées sur l'inflation.
- **Risque de change** : Dans certains régimes, les obligations libellées en monnaie locale pourraient être financées en partie par des placements en monnaie étrangère. Pour couvrir cette non-concordance des devises, des dérivés peuvent être utilisés.

- **Risque de liquidité** : Si un régime ne comporte pas suffisamment de liquidités pour financer les paiements de prestations à court terme, la société pourrait être forcée d'effectuer des cotisations supplémentaires ou apporter des changements imprévus à la répartition de l'actif. Ce risque est tout de même limité, car les prestations de retraite à court terme sont raisonnablement connues, et les régimes détiennent habituellement des titres de créance à court terme pour financer ce type de prestations.
- **Risque de mortalité** : L'espérance de vie pourrait augmenter plus vite que prévu et cela pourrait faire augmenter les obligations au titre des régimes. Pour atténuer ce risque, les hypothèses portant sur l'espérance de vie sont examinées dans le cadre des évaluations périodiques.

Les risques importants associés aux régimes de soins médicaux pour retraités à prestations définies sont le risque de mortalité, qui a été décrit plus haut, et le risque que les coûts soient plus élevés que prévu, soit en raison de l'inflation des frais médicaux futurs, soit à cause de la fréquence des réclamations des participants.

Analyse des produits et des charges

Le tableau qui suit résume (le produit) la charge au titre des principaux régimes à prestations définies pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

État du résultat net ¹⁾	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus au cours de la période	44	39	1	2	-	1	45	42
Coût financier net	9	9	9	12	3	4	21	25
Frais d'administration	7	11	1	1	-	-	8	12
Profit sur réduction des régimes	-	(8)	-	-	-	-	-	(8)
Modifications apportées aux régimes ²⁾	(119)	-	4	-	-	-	(115)	-
(Produit) charge au titre des régimes à prestations définies	(59)	51	15	15	3	5	(41)	71

1) Le coût des services rendus au cours de la période et les frais d'administration sont inclus dans les avantages postérieurs à l'emploi des charges d'exploitation, comme l'explique la note 5. Le coût financier net est pris en compte dans les charges financières, montant net, comme l'explique la note 7.

2) Se rapportent à la modification du régime de retraite collectif de Thomson Reuters visant à geler les charges à payer pour les services futurs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Analyse des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant résume les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des principaux régimes à prestations définies :

Autres éléments du résultat global	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite		Total	
Exercices clos les 31 décembre	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pertes (profits) liés à la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies :								
Résultant de la modification des hypothèses financières	406	497	20	27	10	8	436	532
Résultant de la modification des hypothèses démographiques	(23)	(52)	(2)	(4)	(1)	(1)	(26)	(57)
Résultant de l'expérience	20	(1)	3	4	(28)	(6)	(5)	(3)
Rendement des actifs des régimes supérieur au rendement calculé selon le taux d'actualisation	(482)	(424)	-	-	-	-	(482)	(424)
Montant total comptabilisé en autres éléments du résultat global avant impôt	(79)	20	21	27	(19)	1	(77)	48

Cumul des autres éléments du résultat global	Par capitalisation		Sans capitalisation		Avantages complémentaires de retraite		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Solde du cumul des autres éléments du résultat global aux 1 ^{er} janvier	1 391	1 371	82	55	(87)	(88)	1 386	1 338
(Gains) pertes actuarielles comptabilisées pour l'exercice, montant net	(79)	20	21	27	(19)	1	(77)	48
Total inscrit dans le cumul des autres éléments du résultat global aux 31 décembre	1 312	1 391	103	82	(106)	(87)	1 309	1 386

Régimes à cotisations définies

La société offre différents régimes d'épargne à cotisations définies dans lesquels elle verse des cotisations de contrepartie. La charge totale liée à ces régimes s'est élevée à 78 M\$ en 2020 (75 M\$ en 2019), soit approximativement le montant des cotisations versées à ces régimes.

Note 27 : Contrats de location

Preneur à bail

Dans le cours normal des activités, la société conclut des contrats de location visant principalement des immobilisations corporelles. La valeur comptable et la dotation à l'amortissement connexe des actifs au titre des droits d'utilisation pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 sont présentées ci-dessous.

	Terrains, bâtiments et améliorations	Matériel informatique	Mobilier, agencements et matériel	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020				
Valeur comptable	171	49	2	222
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	67	22	1	90
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Valeur comptable	213	40	1	254
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	52	1	1	54

Les charges liées aux contrats de location à court terme se sont chiffrées à 6 M\$ et à 27 M\$ et ont été comptabilisées à l'état consolidé du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, les sorties de trésorerie liées aux contrats de location, qui comprennent des paiements de capital et d'intérêts et des paiements au titre de contrats de location à court terme ou dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur, se sont respectivement établies à 96 M\$ et à 88 M\$.

Le tableau ci-dessous indique le montant total des paiements futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location non résiliables sur la durée du contrat ainsi que les obligations locatives actualisées telles qu'elles figurent à l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019.

	31 décembre	
	2020	2019
D'ici un an	92	80
D'ici un an ou deux ans	76	75
D'ici deux ou trois ans	49	60
D'ici trois ou quatre ans	39	41
D'ici quatre ou cinq ans	29	34
Dans plus de cinq ans	44	64
Total des flux de trésorerie non actualisés	329	354
Obligations locatives prises en compte à l'état consolidé de la situation financière		
Courantes	83	69
Non courantes	223	253

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la société avait contracté des engagements de location pour lesquels les sorties de trésorerie futures totalisaient 134 M\$ et 190 M\$, respectivement, qui n'avaient pas encore débuté et qui n'étaient donc pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019. Une obligation et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant seront comptabilisés pour ces contrats de location à compter de la date de leur commencement.

Dans le cas de certains contrats de location, la société garantit la remise d'un immeuble dans un état particulier après la fin du bail. Le passif au titre de ces remises en état est comptabilisé dans le poste « Provisions et autres passifs non courants » de l'état consolidé de la situation financière.

Bailleur

La société peut agir à titre de bailleur dans le but de recouvrer les coûts associés aux espaces de bureaux loués dont elle n'a plus besoin pour ses activités.

Les produits tirés des contrats de location simple se sont établis à 20 M\$ et à 10 M\$ et ont été comptabilisés à l'état consolidé du résultat net des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, respectivement.

La société a le droit de recevoir les paiements non actualisés ci-dessous relativement à des contrats de location-financement aux 31 décembre 2020 et 2019 :

	31 décembre	
	2020	2019
D'ici un an	8	9
D'ici un an ou deux ans	7	8
D'ici deux ou trois ans	7	7
D'ici trois ou quatre ans	7	6
D'ici quatre ou cinq ans	5	7
Dans plus de cinq ans	2	7
Total des paiements locatifs non actualisés à recevoir	36	44
Produits financiers non acquis	(3)	(4)
Investissement net dans des contrats de location	33	40

Note 28 : Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

Le tableau qui suit détaille les composantes du poste « Autres » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Charges hors trésorerie liées aux avantages du personnel	160	157
(Profits) pertes nettes de change et sur instruments financiers dérivés	(28)	47
Quote-part de la perte après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	544	599
Réévaluation des bons de souscription de Refinitiv (note 6)	(82)	(419)
Ajustements de juste valeur	(10)	-
Autres ¹⁾	(163)	1
	421	385

1) Comprennent un profit de 119 M\$ lié à la modification du régime de retraite américain de la société. Se reporter à la note 26.

Le tableau qui suit détaille les composantes du poste « Variation du fonds de roulement et d'autres éléments ».

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Créances clients et autres créances d'exploitation	29	116
Charges payées d'avance et autres actifs courants	8	25
Autres actifs financiers	2	(17)
Dettes d'exploitation, charges à payer et provisions	(133)	(220)
Produits différés	19	(10)
Autres passifs financiers	(2)	17
Impôt sur le résultat	250	(71)
Autres	(71)	(87)
	102	(247)

Le tableau qui suit détaille les composantes de l'impôt (payé) reçu.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Activités d'exploitation – activités poursuivies	(52)	(268)
Activités d'exploitation – activités abandonnées	2	(45)
Activités d'investissement – activités poursuivies	(114)	(1)
Total de l'impôt payé	(164)	(314)

Note 29 : Acquisitions

Les acquisitions se composent principalement de l'achat d'entreprises qui sont intégrées aux activités actuelles afin d'élargir la gamme de produits et services offerts aux clients par la société et d'accroître sa présence sur les marchés internationaux. Les résultats des entreprises acquises sont comptabilisés dans les états financiers consolidés depuis leur date d'acquisition. Les acquisitions comprennent également des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et des acquisitions d'actifs.

Activités d'acquisition

Le nombre d'acquisitions réalisées en 2020 et en 2019 et les contreparties totales connexes s'établissent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2020		2019	
	Nombre de transactions	Contrepartie en trésorerie	Nombre de transactions	Contrepartie en trésorerie
Entreprises acquises	2	166	4	1 049
Moins la trésorerie acquise		(4)		(59)
Entreprises acquises, déduction faite de la trésorerie	2	162	4	990
Participations dans des entreprises	-	1	-	4
Paiements au titre des contreparties éventuelles	-	4	-	-
Acquisitions d'actifs	-	-	1	4
	2	167	5	998

Le tableau suivant décrit certaines acquisitions réalisées en 2020 et en 2019.

Date	Société	Secteur acquéreur	Description
Mars 2020	Pondera Solutions	Professionnels du droit	Fournisseur de technologies et de services d'analyse avancée visant à contrer la fraude, le gaspillage et les abus dans les soins de santé et les grands programmes gouvernementaux
Août 2020	CaseLines	Professionnels du droit	Fournisseur de plateforme d'échange d'éléments de preuve basée sur l'infonuagique qui permet aux tribunaux, aux autorités policières, aux procureurs et aux juristes de collaborer, d'échanger et de participer virtuellement à des procédures judiciaires dans le cadre d'audiences virtuelles ou physiques
Juillet 2019	Confirmation	Fiscalité et comptabilité / Grandes sociétés	Fournisseur de services numériques de confirmation d'audit pour cabinets d'experts-comptables, banques et cabinets d'avocats
Juillet 2019	HighQ	Professionnels du droit / Grandes sociétés	Fournisseur d'outils de collaboration pour les segments de marché juridiques et réglementaires
Octobre 2019	FC Business Intelligence	Reuters News	Spécialiste des événements interentreprises mondiaux, renommé Reuters Events

Répartition du prix d'acquisition

La répartition du prix de certaines acquisitions pourrait être ajustée par suite de l'achèvement des évaluations définitives.

Les actifs nets acquis se détaillaient comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	59
Créances clients	4	13
Charges payées d'avance et autres actifs courants	1	7
Actifs courants	9	79
Immobilisations corporelles	-	7
Logiciels	25	78
Autres immobilisations incorporelles identifiables	23	309
Total des actifs	57	473
Dettes d'exploitation et charges à payer	(7)	(29)
Produits différés	(6)	(25)
Autres passifs financiers	(2)	(1)
Passifs courants	(15)	(55)
Provisions et autres passifs financiers non courants	(2)	(5)
Impôt différé	(7)	(79)
Total des passifs	(24)	(139)
Actifs nets acquis	33	334
Goodwill	133	715
Total	166	1 049

L'excédent du prix d'acquisition sur le total net des actifs acquis a été inscrit à titre de goodwill. Il représente les synergies et la valeur des ressources humaines obtenues dans le cadre de l'acquisition. La majeure partie du goodwill lié aux acquisitions réalisées en 2020 et en 2019 ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt.

Les transactions ont été réalisées par l'acquisition de la totalité des instruments de capitaux propres ou des actifs nets de la société visée.

Autres

Les produits des activités ordinaires et le bénéfice d'exploitation enregistrés par les entreprises acquises n'ont pas été significatifs depuis la date d'acquisition par rapport aux résultats d'exploitation de la société.

Note 30 : Éventualités, engagements et garanties

Actions et réclamations en justice

La société est partie à divers litiges, réclamations, contrôles et enquêtes qui surviennent dans le cours normal des activités. Ces affaires comprennent notamment les questions liées à l'emploi, les questions commerciales, des réclamations liées à la diffamation et des réclamations liées à la violation de propriété intellectuelle. Ces procédures contre la société restent à être réglées, et leur issue demeure imprévisible. À la lumière des renseignements dont la société dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction estime que la résolution définitive de ces différends, pris individuellement ou globalement, ne devrait pas avoir une incidence significative défavorable sur la situation financière dans son ensemble.

Positions fiscales incertaines

La société est assujettie à l'impôt s'appliquant dans de nombreux territoires et fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux par diverses autorités fiscales. L'incidence fiscale définitive de bon nombre des transactions et calculs dans le cours normal des activités est incertaine, car les autorités fiscales pourraient contester certaines positions fiscales de la société et proposer des ajustements ou des changements à apporter à ses déclarations fiscales.

La société maintient donc des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, à son avis, reflètent de façon appropriée ses risques. Ces provisions sont établies à l'aide des estimations les plus probables de la société quant au montant qui devrait être payé, en fonction d'une évaluation qualitative de toutes les informations pertinentes. Lorsque cela est approprié, la société calcule la valeur attendue afin de déterminer le montant de ses provisions. La société réévalue ces provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier si le montant est suffisant et fait des ajustements selon l'évolution des faits et circonstances. En raison de l'incertitude associée aux contrôles fiscaux, il se peut que le passif découlant ultérieurement de contrôles ou de litiges connexes diffère de façon importante du montant provisionné par la société. Toutefois, à la lumière des lois en vigueur et des renseignements dont la société dispose actuellement et après consultation de conseillers fiscaux externes, la direction estime que la résolution définitive de ces différends, pris individuellement ou globalement, n'aura pas d'incidence significative défavorable sur la situation financière de la société dans son ensemble.

En février 2018, l'administration fiscale du Royaume-Uni, la HM Revenue & Customs (la « HMRC »), a émis, en vertu du régime d'impôt sur les profits détournés, des avis d'imposition pour l'année d'imposition 2015 visant certaines des filiales actuelles et des anciennes filiales de la société au Royaume-Uni. La société a payé des impôts de 31 M\$, conformément à ce qu'exigeaient les avis d'imposition. Comme la direction n'estimait pas que ces filiales au Royaume-Uni entraient dans le champ d'application du régime d'impôt sur les profits détournés, la société a contesté ces avis d'imposition en juillet 2019 afin d'obtenir un remboursement. La HMRC a entamé un audit des années d'imposition subséquentes et, en février 2021, elle a émis des avis d'imposition définitifs pour l'année d'imposition 2016 dont le montant totalise 90 M\$, que la société doit payer en mars 2021. Par ailleurs, compte tenu des discussions récentes avec la HMRC, la direction croit qu'il est raisonnablement possible que cette dernière émette d'ici 6 à 12 mois des avis d'imposition similaires pour une ou plusieurs autres années d'imposition, qui viseraient essentiellement des entreprises que la société a vendues et qui font l'objet d'ententes d'indemnisation. Si cela se produit, la société sera tenue de payer des impôts supplémentaires à la HMRC, y compris ceux qui sont attribuables aux contreparties aux ententes d'indemnisation, peu après avoir reçu les avis. Advenant qu'elle soit tenue d'effectuer des versements d'impôt supplémentaires, dont le montant pourrait se situer entre 600 M\$ et 700 M\$, la société défendra vigoureusement sa position en contestant les avis d'imposition au moyen de tous les recours administratifs et juridiques à sa disposition. La majeure partie des montants en cause se rapportent au secteur Activités financières et risque de la société, qui a été vendu en 2018. Les paiements que la société pourrait effectuer, le cas échéant, ne refléteraient pas sa position quant au bien-fondé de la question. Comme la direction estime que sa position est justifiée par la loi, elle ne pense pas que la résolution de cette question aura une incidence significative défavorable sur la situation financière de la société dans son ensemble. La société prévoit donc comptabiliser la quasi-totalité de tout paiement éventuel futur à titre de montant à recevoir de HMRC non courant et l'indemnité de la contrepartie dans ses états financiers, puisqu'elle s'attend à recevoir des remboursements pour la quasi-totalité des montants payés en vertu de ces avis d'imposition. La société prévoit que ses sources de trésorerie existantes (décrites à la note 19) seront suffisantes pour financer les paiements requis, le cas échéant.

Cessions

Aux termes de certains contrats de vente, la société garantit à l'acheteur la recouvrabilité de certains actifs ou impose des limites sur certains passifs, notamment de la façon décrite sous « Positions fiscales incertaines » ci-dessus. À la lumière des faits et circonstances actuels, la société ne croit pas que les paiements supplémentaires qu'elle pourrait effectuer relativement à ces transactions auront une incidence significative défavorable sur la situation financière de la société prise dans son ensemble.

Obligations inconditionnelles d'achat

La société a contracté diverses obligations se rapportant à du matériel, à des fournitures et à des services d'externalisation et d'autres services dans le cadre de l'activité ordinaire. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les obligations inconditionnelles d'achat futures se présentent comme suit :

	31 décembre	
	2020	2019
D'ici un an	316	300
D'ici un an ou deux ans	277	219
D'ici deux ou trois ans	242	180
D'ici trois ou quatre ans	71	160
D'ici quatre ou cinq ans	13	62
Dans plus de cinq ans	-	1
	919	922

Note 31 : Transactions entre parties liées

Au 31 décembre 2020, l'actionnaire principal de la société, The Woodbridge Company Limited (« Woodbridge »), détenait en propriété réelle environ 66 % des actions ordinaires de la société.

Transactions avec Woodbridge

De temps à autre, dans le cadre de l'activité ordinaire, la société conclut des transactions avec Woodbridge et certaines de ses sociétés affiliées. Ces transactions visent la fourniture ou la prestation et l'obtention de biens et services, et ne sont pas significatives pour les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, qu'elles soient prises individuellement ou collectivement.

Transactions avec Refinitiv

En octobre 2018, la société a vendu une participation de 55 % dans son ancien secteur Activités financières et risque à des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone et a conservé une participation de 45 % dans l'entreprise, maintenant appelée Refinitiv. Dans le cadre de la transaction, Reuters News et Refinitiv ont signé une entente aux termes de laquelle Reuters News fournit à Refinitiv des nouvelles et du contenu éditorial contre un montant minimal de produits jusqu'au 1^{er} octobre 2048. Pour 2020 et 2019, la société a comptabilisé des produits des activités ordinaires de 336 M\$ en vertu de cette entente, ce qui représente la valeur annuelle minimale actuelle. Ces produits des activités ordinaires pourraient toutefois augmenter encore, car le contrat prévoit des ajustements pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation et des taux de change. Refinitiv peut également obtenir une licence permettant d'utiliser la marque Reuters dans ses produits et services en vertu de cette entente, sous réserve de certaines restrictions contractuelles. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a comptabilisé des produits de 24 M\$ au poste « Autres profits d'exploitation, montant net » de l'état consolidé du résultat net au titre de cette licence (23 M\$ en 2019).

De plus, la société et Refinitiv se vendent mutuellement des produits et services dans le cours normal des activités. Ces transactions ont une incidence négligeable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, qu'elles soient prises individuellement ou collectivement.

Pour faciliter la séparation, la société et Refinitiv ont convenu de se fournir mutuellement des services de soutien à l'exploitation, dont des services technologiques et administratifs, sur une période s'étendant sur plusieurs années. En outre, la société et Refinitiv ont reconduit mutuellement leurs baux immobiliers, notamment celui qui vise l'édifice du 3 Times Square, à New York (État de New York), que la société loue auprès de Refinitiv. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et en 2019, la société a inscrit les montants suivants à titre de charges ou de compte de charges de contrepartie, selon le cas, relativement à ces transactions :

	Fournis par Thomson Reuters à Refinitiv (compte de charges de contrepartie)		Fournis par Refinitiv à Thomson Reuters (charges)	
	Exercices clos les 31 décembre 2020	Exercices clos les 31 décembre 2019	Exercices clos les 31 décembre 2020	Exercices clos les 31 décembre 2019
Services de transition	8	26	(15)	(52)
Immeubles loués	23	39	(13)	(34)

Au 31 décembre 2020, la société devait 59 M\$ (79 M\$ en 2019) à Refinitiv aux termes de contrats de location non résiliables, et Refinitiv devait à la société un montant de 15 M\$ (56 M\$ en 2019) aux termes de contrats de location non résiliables (se reporter à la note 27).

Au 31 décembre 2020, l'état consolidé de la situation financière comprenait un montant à recevoir de Refinitiv de 112 M\$ (135 M\$ en 2019) et un montant à payer à Refinitiv de 100 M\$ (102 M\$ en 2019) ayant trait à toutes les transactions entre les deux sociétés.

Transactions avec d'autres entreprises associées et des coentreprises

La société conclut à l'occasion des transactions avec d'autres entreprises associées et des coentreprises dans lesquelles elle détient une participation. Ces transactions, qui portent habituellement sur la prestation ou l'obtention de services, sont conclues dans le cours normal des activités et ne sont pas significatives par rapport aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la société, qu'elles soient prises individuellement ou collectivement.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant détaille la rémunération des principaux dirigeants, y compris les administrateurs.

	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel	41	60
Palements fondés sur des actions	16	20
Total de la rémunération	57	80

Les principaux dirigeants se composent des administrateurs et des cadres dirigeants de la société.

Note 32 : Événements postérieurs à la date de clôture

Vente de Refinitiv à LSEG

Le 29 janvier 2021, la société a conclu, conjointement avec des fonds de capital-investissement affiliés à Blackstone, la vente de Refinitiv à LSEG dans le cadre d'une transaction avec échange d'actions. À la date de clôture, la société détenait indirectement environ 82,5 millions d'actions de LSEG ayant une valeur de marché d'approximativement 9,8 G\$ selon le cours de clôture de l'action de LSEG le 28 janvier 2021. La participation de la société dans les actions de LSEG est détenue par l'entremise d'une entité détenue conjointement avec le consortium de Blackstone.

Sous réserve de certaines exceptions, la société et le consortium de Blackstone ont convenu, aux termes d'une convention de blocage, de ne pas céder leurs actions de LSEG jusqu'au 29 janvier 2023. Durant la troisième et la quatrième année suivant la clôture (à compter du 30 janvier 2023 et du 30 janvier 2024, respectivement), la société et le consortium de Blackstone auront le droit de vendre au total un tiers des actions de LSEG qui auront été émises en leur faveur. La convention de blocage expirera le 29 janvier 2025.

La société s'attend à comptabiliser un profit avant impôt d'environ 8,5 G\$ relativement à la transaction au poste « Quote-part du résultat après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » de l'état consolidé du résultat net au premier trimestre de 2021. À l'avenir, la société comptabilisera sa participation dans LSEG à la juste valeur, en fonction du cours de l'action de LSEG. La variation de la valeur de la participation sera prise en compte au poste « Quote-part du résultat après impôt des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence », puisque la société détient ses actions de LSEG par l'entremise d'une entité détenue conjointement par le consortium de Blackstone et la société, sur laquelle cette dernière exerce une influence notable. Comme l'entité détenue conjointement ne détient qu'une participation financière dans les actions de LSEG, que les parties ont l'intention de vendre au fil du temps, et ne participe pas à l'exploitation de LSEG ou aux activités de Refinitiv, la participation peut être comptabilisée à la juste valeur par l'entité détenue conjointement.

Dividendes pour 2021

En février 2021, la société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 0,10 \$ par action ordinaire du dividende annuel, qui a été porté à 1,62 \$ par action ordinaire. Un dividende trimestriel de 0,405 \$ par action sera versé le 17 mars 2021 aux actionnaires inscrits le 5 mars 2021.